

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

SERVICE FINANCES

- 1- Rapport sur les orientations budgétaires - *Présentation par le Cabinet Klopfer*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 2- Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)
- 3- Adhésion au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique
- 4- Attribution d'une subvention à Experts-Solidaires dans le cadre du projet Zorgh'eau 2023 et signature d'une convention de partenariat

SERVICE SCOLAIRE

- 5- Détermination de la participation familiale des classes transplantées

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 6- Avenant n° 2 au marché n° 1256 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°2 démolition – gros œuvre
- 7- Avenant n° 4 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux

DÉCISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CARRASCO à M. DOSSMANN
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES
Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

SERVICE FINANCES

1- Rapport sur les orientations budgétaires - *Présentation par le Cabinet Klopfer*

M. le Maire : Bonjour à tous. Nous allons passer à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, je passe la parole au cabinet Klopfer qui nous accompagne sur cette présentation du rapport, puis nous aurons une intervention de Gérard Dossmann qui évoquera quelques éléments autour de ce rapport, à la suite de quoi nous aurons le débat que la loi nous impose d'avoir.

Cabinet KLOPFER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais d'abord vous dire mon plaisir d'être à nouveau parmi vous pour cette seconde année. Comme l'année dernière, je propose que nous fonctionnions en deux temps : une première partie sur le diagnostic financier de la commune sur une période rétrospective pour nous permettre de comprendre où en est la situation financière de la collectivité à la fin de l'exercice 2022 ; et que nous procédions également dans un second temps à une rétrospective qui pour le coup nous invite à nous projeter sur la période 2023-2026. Cet exercice a été réalisé sur la base des comptes de gestion et des comptes administratifs qui sont la base de l'analyse financière puisque ce sont effectivement les documents qui sanctionnent l'exercice tel qu'il a été réalisé, à la fois sur les recettes et sur les dépenses. Il est fait également dans un souci de vous comparer avec certaines communes de la CPS, je vous propose de commencer immédiatement.

Sur la première partie, je vous rappelle un bref élément méthodologique : les collectivités ont deux obligations vis-à-vis de leur budget initial : la première est de couvrir ses recettes par ses dépenses, la seconde est de couvrir le remboursement de

son emprunt par ce qu'on appelle des ressources propres, c'est-à-dire à la fois de l'épargne brute mais aussi des recettes d'investissement.

Le carré vert que vous voyez apparaître sur l'écran est le carré qui est absolument fondamental pour une analyse financière des collectivités locales, c'est ce qu'on appelle « l'épargne brute ». Ce que l'on voit sur votre collectivité à la fin de l'exercice 2022, c'est que cette épargne brute rapportée à vos recettes réelles de fonctionnement s'élevait à 13,3 %, ce qui correspond à un niveau en l'état tout à fait satisfaisant puisque vous aviez une épargne brute de près de 3 M€. 13,3 %, c'est tout à fait satisfaisant, toutefois je vous rappelle les seuils limites du taux d'épargne brute : vous êtes dans une situation de vigilance lorsque votre taux d'épargne brute devient inférieur à 10 %, et même dans une situation d'alerte lorsque votre taux d'épargne brute est dans une situation inférieure à 7 %, pourquoi cette situation d'alerte ? Pour la simple et bonne raison que l'épargne brute a vocation à autofinancer la section d'investissement, c'est finalement l'une de vos ressources dégagées par votre section de fonctionnement pour pouvoir assurer vos financements en propre, c'est pourquoi on appelle l'épargne brute « l'autofinancement », c'est pour assurer en propre vos investissements et/ou votre désendettement.

Quand on regarde la situation passée sur votre taux d'épargne brute, ce qui interpelle, c'est la situation passée entre 2019 et 2020 ; ce que l'on voit, c'est que sur cette période notamment en raison de la crise sanitaire, vous avez dû encaisser une perte de vos recettes pour un peu plus d'un demi-million d'euros et également une augmentation de vos dépenses pour un peu moins de 1 M€, vos dépenses réelles de fonctionnement et vos recettes réelles de fonctionnement. On voit que vous étiez sur des taux d'épargne brute qui étaient proches voire supérieurs à 17 % sur la période antérieure et que depuis la crise sanitaire ce taux d'épargne brute et cette épargne brute ont eu tendance à se tasser retrouvant finalement un effet ciseaux, à savoir que la hausse de vos dépenses a été supérieure à la hausse de vos recettes et que sur la situation 2021-2022 vous êtes finalement sur un léger rétablissement de votre situation financière puisque vous passez de 11,3 % de taux d'épargne brute à 13,3 % de taux d'épargne brute.

Quand on vous compare au reste de la CPS, si on reprend les 13,3 % de fin 2022 et qu'on compare avec un échantillon 2021, puisque les comptes pour l'instant ne sont disponibles par définition que sur l'exercice 2021, ce que l'on voit, c'est que vous avez un taux d'épargne brute qui est légèrement inférieur à la moyenne de la CPS puisqu'en 2021 votre taux d'épargne brute était de 11,3 % et que la moyenne de la CPS était située à 13,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce que l'on voit sur la période antérieure, c'est notamment l'impact de l'inflation sur vos recettes réelles de fonctionnement entre 2017 et 2022. Finalement si vos

recettes avaient crû de la même manière que l'inflation, pour des recettes à un niveau de 100 en 2017, elles auraient évolué à presque 113 en 2022. Ce que l'on voit, c'est que cette dynamique a été beaucoup moins forte puisque vos recettes sont passées de 100 à uniquement 102,4. On voit notamment sur le schéma qui vous est projeté que vous avez lourdement encaissé la crise sanitaire sur vos produits. D'un autre côté, ce que l'on voit aussi, c'est que vos charges de fonctionnement ont continué à croître et que sur la période 2017-2022, là où vos produits de manière générale ont augmenté de 0,5 % en moyenne annuelle, vos charges globales ont augmenté de 1 %. Et quand on compare vos recettes en euros par habitant, on voit que vous avez des recettes qui sont légèrement inférieures à la moyenne de la CPS : vous étiez en 2021 sur des recettes de 1 424 € qui en 2022 devraient s'élever à 1 485 € par habitant là où au niveau de la moyenne de la CPS vous étiez sur des recettes de l'ordre de 1 505 € par habitant.

Quand on décompose ces recettes, ce qui peut interpeller, c'est ce que l'on voit apparaître en bleu, à savoir les attributions de compensation. Que sont les attributions de compensation ? C'est l'ancienne fiscalité économique que vous avez notamment transférée à la CPS et pour laquelle en plus vous avez fait un transfert de compétences et donc c'est venu minorer vos attributions de compensation. Il s'avère que vous êtes sur un territoire par rapport au reste de la CPS à un niveau relativement faible au niveau de votre dynamisme économique, en tout cas vous n'avez pas de grosses industries sur votre territoire qui vous rapportent une très grande fiscalité économique. Et cela se voit immédiatement ici au sens où par rapport au reste de la communauté vous avez une attribution de compensation qui est relativement faible. Ce que l'on voit, c'est que vous percevez aussi moins de dotations de la part de l'État puisque vos dotations s'élevaient à 122 € par habitant contre 188 € par habitant en moyenne pour la CPS. Vous avez aussi moins de recettes tarifaires en euros par habitant, vous avez un peu moins de 75 € par habitant en recettes tarifaires alors que pour le reste de la communauté, il y a un peu moins de 150 € par habitant en moyenne.

Cette dynamique est en partie compensée par deux mécanismes : d'abord par le fait que vous percevez l'ancienne taxe d'habitation et également la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non-bâties, et également le fait que vous percevez un peu plus d'impôts indirects, c'est lié notamment au dynamisme de votre marché immobilier et aux droits de mutation à titre onéreux sur lesquels on va un peu s'attarder.

Concernant les dotations que vous percevez de l'État, je vous disais que vous en perceviez moins, ce pour deux raisons essentiellement : d'abord pour fixer ces dotations, l'État, pour ses versements qu'il fait tous les ans aux collectivités locales, se base essentiellement sur deux indicateurs : le premier c'est le revenu par habitant,

c'est ce que vous voyez sur l'axe des ordonnées, vous vous situez tout en haut finalement avec un revenu par habitant qui est proche de 32 000 € là où pour rappel la moyenne nationale est bien en deçà puisqu'elle est à un peu moins de 16 000 € ; et puis second indicateur : c'est le potentiel financier. Qu'est-ce que c'est que le potentiel financier ? C'est un indicateur qui vise finalement à déclarer quelle est la richesse captable sur votre territoire en fonction des valeurs locatives cadastrales. Les valeurs locatives cadastrales ont été définies en 1973, elles sont revues à la marge, mais elles ne sont revues qu'à la marge. Et en fait avec ces valeurs cadastrales, finalement on a figé une situation passée au regard d'un dynamisme immobilier ; et ce que l'on voit sur ces valeurs locatives cadastrales qui sont basées sur cette valeur passée, c'est que vous êtes un tout petit peu au-dessus de la moyenne nationale, 50 % au-dessus, et vous avez un potentiel financier qui s'élève à peu près à 1 500 € là où la moyenne nationale s'élève à un peu moins de 1 100 €.

Ces deux indicateurs-là finalement font que pour l'État vous êtes relativement riches. D'une part parce que vos habitants sont riches, d'autre part parce que la commune en elle-même est considérée comme riche et en capacité de capter de l'argent auprès de ses concitoyens. C'est ce qui explique que sur la période 2017-2022, alors même que les dotations de fonctionnement à destination des collectivités locales ont eu tendance à légèrement augmenter, vos dotations, ont plutôt eu tendance à diminuer et à passer de plus de 1,3 M€ à finalement en 2022 un tout petit plus de 800 000 €.

Autre impact et autre sujet sur la fiscalité dont on avait déjà parlé un peu l'année dernière : c'est la suppression de la taxe d'habitation. Elle a été compensée comment ? Par le transfert de la taxe foncière qui part du Département et qui est venue gonfler artificiellement votre taux de taxe foncière, ce qui fait que vos contribuables ne paient pas plus de taxe foncière du fait de la suppression de la taxe d'habitation, c'est juste que le département a été compensé autrement avec une fraction de TVA ; et en plus il s'avère qu'il y avait un manque à gagner pour vous d'avoir récupéré justement cette taxe foncière départementale et de voir vos contribuables payer autant. Cela, c'est ce qu'on appelle le mécanisme de coefficient correcteur qui fait que là où votre taxe foncière aurait dû, une fois agrégé le taux participatif départemental, passer à un peu plus de 12 M€ pour justement compenser la suppression de la taxe d'habitation, on est sur une taxe foncière globale qui pour le coup avoisine les 14,7 M€.

Autre sujet : je vous ai parlé tout à l'heure du potentiel financier, je vous ai dit que vous étiez au-dessus de la moyenne nationale puisque le potentiel financier est aux alentours de 1 089 M€ par habitant. Ce que l'on voit, c'est que vous êtes malgré tout sur un territoire de la CPS relativement riche et que vous vous situez finalement avec un potentiel financier de l'ordre de 1 484 € là où en moyenne sur la CPS vous

étiez à 1 493 €. Donc finalement votre commune en tant qu'entité, pas vos habitants mais en tant qu'entité est située dans la moyenne de la CPS.

Chose que l'on voit également quand on regarde votre situation en termes de taxation : vous êtes finalement sur une situation où votre taxe foncière consolidée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se situait à un taux agrégé de 43,72 %, ce qui est un taux légèrement supérieur à la moyenne de la CPS qui s'élevait à 40,15 %, mais qui là est en-deçà de la moyenne nationale puisque la moyenne nationale s'élevait à 46,77 %.

Autre panier que vous avez dans vos recettes, ce sont deux taxes directes : la taxe sur l'électricité premièrement et deuxièmement les droits de mutation. Tout d'abord sur la taxe sur l'électricité, 2022 est la dernière année où vous avez perçu la taxe sur l'électricité en tant que telle. Cela fait partie du panier destiné à protéger davantage les contribuables, l'État finalement fait le choix d'exonérer les contribuables de sa contribution et prend à sa charge la compensation de cette taxe, et finalement ce que l'on voit, c'est que vous percevrez une compensation égale au produit 2022 qui est revalorisée de 1,5 % et qui en plus est indexée dans le temps en fonction de l'inflation et de la consommation générale des ménages.

Mais de manière plus sensible dans votre commune, il y a les droits de mutation qui correspondent au produit des impositions que vous payez chez le notaire pour payer votre bien immobilier. Le notaire est avant tout un représentant du ministère public et un collecteur de taxes. Ces droits de mutation à titre onéreux sont particulièrement importants chez vous. Je le dissocie avec un intérêt marqué, à savoir que c'est plutôt positif en l'état par rapport à la situation antérieure, cela prouve que vous avez un marché immobilier qui est relativement dynamique, mais ça prouve que le jour où le marché de l'immobilier a tendance à ralentir, vous en êtes directement affectés. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui vos droits de mutation à titre onéreux représentaient en euros par habitant plus du double de la moyenne de la CPS, vous étiez à peu près sur une centaine d'euros, peu ou prou une centaine d'euros par habitant au titre des droits de mutation à titre onéreux, là où pour la moyenne de la CPS vous étiez plus aux alentours des 50 € par habitant. Et ceci dans un contexte que l'on verra un petit peu après de remontée des taux d'intérêts qui s'appliquent à la fois pour les communes mais aussi pour les contribuables, remontée des taux d'intérêts finalement pas aussi rapidement que le taux d'usure qui est décidé, lui, par la Banque de France et vous en avez sans doute entendu parlé par vos proches, ceci fait que de nombreux établissements bancaires sur la fin de l'exercice 2022 et le début de l'exercice 2023 ont refusé des offres de prêts ce qui a causé un vrai ralentissement du marché sur la fin de l'exercice 2022 et également sur l'exercice 2023. Depuis le 1^{er} février 2023 les taux d'usure sont remontés fixés par la Banque de France et donc

on retrouve une sorte de dynamisme de la part du marché immobilier, mais toutefois on n'est pas à l'abri des répercussions sur votre budget.

Pour vous les droits de mutation à titre onéreux représentent 6,3 % de vos recettes réelles de fonctionnement en 2022, alors que sur les communes de la CPS les recettes étaient à moins de 4% des recettes réelles de fonctionnement.

Autre recette principale, également sujet que l'on avait souligné l'année dernière : c'est la question des produits de tarification. Les produits de tarification représentent l'ensemble de l'offre des services que vous dispensez à la population et pour laquelle elle peut contribuer. Ils sont largement inférieurs à la moyenne de la CPS, qui correspond à peu près à celle des budgets à l'échelle nationale. Vous êtes sur des produits de tarification qui représentent de l'ordre de 6 % de vos recettes réelles de fonctionnement, là où à l'échelle de la CPS on est à 9,6 % des recettes courantes des communes, c'est un taux qui est assez proche de la moyenne nationale. Donc effectivement cela représente une perte pour la commune de ne pas avoir une tarification au niveau de la moyenne des autres communes qui est source d'une éventuelle explication de la dégradation de votre épargne par rapport aux autres communes.

Autres recettes : les subventions et participations, notamment celles perçues par la CAF. Vous le savez sans doute, par exemple quand vous ouvrez des places de crèches, vous n'êtes pas libres de vos tarifs, vous pouvez être libres mais à condition de rogner sur des recettes de la part de la Caisse des Allocations Familiales, recettes qui sont toutefois substantielles pour votre collectivité puisqu'elles représentaient plus de 1 M€, et de plus le rythme de versement de la CAF est un peu erratique mais c'est ce qui fait qu'aujourd'hui sur 2022 on retrouve un rythme de pré-pandémie finalement puisque vous étiez à plus de 1,120 M€ là où avant la pandémie vous étiez à 1,08 M€ alors même qu'on avait vu une baisse de ces subventions et participations notamment en 2021.

Dernier élément au niveau de vos recettes tout à fait majeur et qu'il faut noter en termes d'ambition intercommunale : c'est le versement d'une dotation de solidarité communautaire par la CPS qui s'élève à un petit moins de 200 000 € pour cette année.

Après avoir vu vos recettes de fonctionnement, on va s'intéresser maintenant aux dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle que la différence entre vos recettes et dépenses c'est l'épargne brute et c'est la marge de manœuvre absolument majeure pour votre commune.

Ces dépenses de fonctionnement sont à un peu moins de 20 M€, vous êtes là aussi à un niveau de dépenses légèrement inférieur à celui de la CPS de 3%, ce qui est tout à fait comparable avec le reste de la CPS puisque finalement votre niveau de

dépenses était de presque 1 265 € par habitant là où sur la CPS était à 1 303 € par habitant.

Quand on regarde vos dépenses de fonctionnement, ce qui interpelle tout de suite, c'est la proportion que représentent les dépenses de personnel. Il faut relativiser à deux égards : ces dépenses de personnel représentent une masse importante effectivement en proportion de vos dépenses réelles, néanmoins le fait que ayez un tout petit peu moins de dépenses réelles fait que vos dépenses de personnel sont tout à fait comparables avec le reste de la CPS puisque vous étiez à 848 € par habitant de dépenses de personnel là où la CPS était à 846 €, c'est un différentiel de 2 € qui est relativement négligeable ; et deuxième élément qui invite à relativiser malgré tout la question des dépenses de personnel : c'est le choix du mode de gestion. Si vous faites le choix de traiter certains services en régie et d'avoir du personnel en propre pour tondre la pelouse ou exécuter des petits travaux, ce n'est pas la même chose que si vous faites appel à une entreprise qui va exercer ces prestations pour vous. Et ce que l'on voit donc sur la fonction achats, donc les charges à caractère général qui agrègent les achats au sens large, cela peut être des prestations de services, cela peut être des dépenses de fluides, vous avez des dépenses légèrement inférieures de 10 € à la moyenne de la CPS puisque vous aviez 267 € de dépenses contre 277 € pour le reste de la CPS.

Ce que l'on voit également, c'est que vous avez des dépenses d'énergie qui sont assez comparables en euros par habitant à celles de la CPS, un peu plus de 50 €. Pour le reste, vous avez des dépenses de subventions, notamment au CCAS, qui sont légèrement supérieures au reste de la CPS.

Chose que l'on note également : c'est que le poids de vos intérêts est relativement faible par rapport aux autres communes. Vous voyez dans le camembert que je vous projette que les frais de personnel représentent en masse une proportion importante sur vos dépenses de fonctionnement.

Pourquoi est-ce que c'est important de s'intéresser à cela ? Parce que sur la partie prospective vous comprenez bien que mettre 1 % d'augmentation sur les dépenses de personnel ne donne pas le même impact que 1 % d'augmentation sur les intérêts. Et effectivement, la maîtrise dans les prochaines années des dépenses de personnel sera ce qui conditionnera la situation financière de votre commune de manière projetée.

Quand on regarde la question de l'évolution de vos dépenses d'une manière générale, ce que l'on voit, c'est que vos dépenses de personnel, c'est l'essentiel de vos dépenses, ont relativement faiblement augmenté. Elles ont relativement faiblement augmenté puisque sur la période 2019-2022 il y a eu une augmentation de 2 % de manière annuelle, ce qui correspond peu ou prou au GVT qui est l'évolution en

carrière de vos agents, on a un GVT proche de 2 % comme dans toutes les collectivités françaises. Toutefois la situation en 2022 est à noter puisqu'il y a eu un ensemble de mesures qui ont été prises notamment par l'État qui n'ont d'ailleurs pas été compensées pour les collectivités, en tout cas pour les collectivités comme la vôtre. Je pense par exemple à la compensation et au dégel du point d'indice, également à la revalorisation du SMIC qui a un impact sur les agents de la fonction publique territoriale de catégorie C, avec le dégel du point d'indice qui est de 3,5 %, à demi-année finalement on aurait dû être sur un minimum d'augmentation de la masse salariale de 1,75 %. Ce que l'on voit sur ce graphique, c'est que la masse salariale n'a augmenté que de 1,5 %, ce qui s'explique notamment par des emplois vacants et ceci est lié aux caractéristiques actuellement de la fonction publique territoriale avec de vraies difficultés à recruter. C'est un quotidien que l'on rencontre dans beaucoup de collectivités.

Également autre dépense : vous avez en moyenne un potentiel financier qui est comparable à celui du reste de la CPS, aux alentours de 1 500 €, vous avez un revenu par habitant qui est relativement important et l'État a estimé que vous pouviez contribuer à de la solidarité nationale. Et contribuer finalement à ce qu'on appelle la « péréquation », c'est l'autre mot pour la solidarité. Cette solidarité est décidée à l'échelle de l'intercommunalité en fonction de l'ensemble de vos revenus communaux et de vos potentiels financiers communaux, et ce que l'on constate, c'est que vous êtes la 51ème commune considérée comme étant la plus riche au regard de ces deux indicateurs là. En ce sens, vous contribuez au FPIC et vous êtes finalement des contributeurs nets puisqu'aucune commune aujourd'hui n'est bénéficiaire sur le territoire de la CPS. Vous contribuez à cette enveloppe de 1 milliard d'euros à hauteur de 1,2 % à l'échelle de l'intercommunalité ; pour vous ce que l'on voit dans le temps, c'est que ce prélèvement public a eu tendance à être relativement lissé et finalement s'élève à un peu moins de un demi-million d'euros.

Enfin les dépenses financières : vous avez des dépenses financières un peu moins élevées que celles que vous avez dans la CPS, les charges d'intérêts s'élèvent à 15 € par habitant là où dans le reste de la CPS, la contribution était plutôt à 21 €. Cette situation s'explique en raison de votre dette qui est relativement récente, pas récente sur ces derniers mois mais qui est quand même relativement récente et qui a été souscrite sur une période de taux d'intérêt très bas. Ça n'est pas le cas sur l'ensemble du territoire de la CPS où l'encours est relativement ancien, il a sans doute été moins bien négocié et ce que l'on voit, c'est que vous avez des dépenses financières qui sont plutôt favorables puisqu'en euros par habitant elles sont légèrement inférieures alors même que l'encours de dette en euros par habitant est légèrement supérieur au reste de la CPS. L'encours de dette par habitant n'est pas un

ratio que l'on retient, je vais m'attarder dessus pour la simple et bonne raison que c'est exactement comme pour une entreprise, on ne regarde pas la dette telle qu'elle est souscrite aujourd'hui par une entreprise, et un stock de dettes ne veut rien dire ; on entend beaucoup dans le débat public dire que Paris a une dette de 10 milliards d'euros, oui mais Paris a aussi un actif et des propriétés foncières qui sont sur un patrimoine bien supérieur à 50 milliards d'euros. En fait, le vrai indicateur d'une dette, c'est une capacité à rembourser cette dette, d'où l'intérêt aussi de l'épargne brute, on y reviendra juste après mais ce que l'on voit notamment concernant l'investissement, c'est que pour ce qui est de votre situation des dépenses d'investissements, par rapport aux communes de la CPS, vous avez un niveau d'investissements qui est soutenu, plus soutenu que la moyenne de la CPS puisque vous dépensiez en 2021 presque 450 € par habitant là où la moyenne de la CPS était de l'ordre de 420 € par habitant, ce qui témoigne d'un dynamisme en matière d'investissement assez élevé, et donc c'est plutôt positif.

Le graphique qui est en dessous est peut-être un peu plus difficile à comprendre. Il détaille comment se décompose le financement de l'investissement et ce que voyez apparaitre pour ce graphique, ce qu'il va être essentiel de regarder ce sont les bâtonnés gris que sont l'autofinancement, c'est l'épargne brute ce n'est plus votre excédent à la fonction de fonctionnement, c'est plutôt votre capacité de financer vos investissements et rembourser la dette pour la suite, d'où l'intérêt aussi de votre épargne brute. Sur la partie de votre investissement, c'est la situation de vos dépenses d'investissement et ce que l'on voit, c'est qu'entre vous et les communes de la CPS vous avez un niveau d'investissement qui est assez soutenu, plus soutenu que la moyenne de la CPS puisque vous dépensiez en 2021 presque de l'ordre de 450 € par habitant, là où finalement la moyenne de la CPS est de l'ordre de 420 € par habitant. Ce qui témoigne d'un dynamisme en matière d'investissements qui est plutôt positif.

Vous avez en dessous un graphique qui vous est projeté, qui détaille comment se décompose et se structure le financement de votre investissement. Ce que vous voyez apparaître là, c'est essentiel de le regarder, ce sont les bâtonnets gris, c'est l'autofinancement, c'est l'épargne brute, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Plus votre autofinancement et plus votre excédent de la section de fonctionnement sont importants, plus vous êtes en capacités de financer les investissements et de rembourser votre dette.

Et ce que l'on voit sur la période récente du fait de cette diminution de l'autofinancement sur la période récente, c'est que votre encours de dettes a eu tendance à augmenter, il est passé d'un peu moins de 12 M€ en 2017 à près de 19 M€ en 2022. Un stock de dettes ne veut pas forcément dire grand-chose, c'est pour cela que l'on a un second indicateur dont on vous a sans doute déjà parlé l'année dernière,

cela s'appelle « la capacité de désendettement ». Pour vous dire ce qu'il en est schématiquement de cet indicateur, l'idée consiste à dire : comme la section de fonctionnement est faite de recettes et de dépenses récurrentes, cela signifie que mon épargne brute est récurrente aussi. Donc l'idée est de dire : en combien d'années, avec cet excédent récurrent, je pourrai rembourser l'intégralité de mon stock de dettes ? On prend le stock de dettes divisé par l'épargne brute et on obtient la capacité de désendettement. Et ce que l'on voit finalement sur la période récente, c'est que vous avez eu une capacité de désendettement qui avait tendance à légèrement augmenter, qui est passée aux alentours de 3 à 4 ans sur la période 2018 et 2019, qui a augmenté en 2020 et 2021 et puis a légèrement décru en 2022. Cette situation s'explique par le fait que vous avez durement encaissé la crise sanitaire et que votre épargne brute, du fait de l'effet ciseaux, a durement été atteinte.

Par rapport à cette capacité de désendettement qui sert à l'Etat à comparer les collectivités, il faut savoir que la loi de programmation annuelle des finances publiques sur la période 2018-2022 fixait un plafond, en tout cas aux plus grandes collectivités, de 12 ans. Là vous êtes sur un ratio qui en l'état même à 7 ou 8 ans reste tout à fait honorable.

En synthèse, je me permets de résumer succinctement cette partie : on voit que vous avez eu un effet ciseaux sur la période récente qui s'explique en grande partie par la crise sanitaire. Cet effet ciseaux était important, il a eu pour effet de causer une réduction de votre épargne brute, et fin 2022 votre épargne brute malgré tout était légèrement supérieure à votre épargne brute fin 2021 ; toutefois ce qu'on voit aussi, c'est que votre taux d'épargne brute malgré tout à la fin 2022 ne retrouvait pas un niveau similaire à celui de la crise. Cela s'explique par différents facteurs, notamment le facteur des dotations de l'État, ce dernier a tendance à privilégier d'autres communes, et ça fait autant de moins de recettes pour vous. Pour autant et c'est un facteur important sur votre situation financière, comme n'importe quel ménage et comme n'importe quelle entreprise, vous êtes contraints aussi d'assumer des charges qui sont beaucoup indexées à l'inflation, ce qui pose la question de l'avenir. Vous savez comme moi que nous sommes en période de forte inflation et cela m'amène à la deuxième partie de l'analyse, la partie prospective.

L'idée de cette partie-là n'est pas de dresser un budget primitif pour 2023, elle est de savoir, en regard des hypothèses d'inflation notamment, au regard des hypothèses aussi retenues par vos services, quelle est la trajectoire de vos finances. Pour ce faire on est parti sur un certain nombre d'hypothèses, des hypothèses qui doivent être regardées en fonction de certains indicateurs. Je vous l'ai dit, au regard des indicateurs passés, en termes d'analyse financière, on regarde d'abord le taux

d'épargne brute avec un plancher que l'on recommande à toutes les collectivités qui est de l'ordre de 12 %, et si c'est plus c'est tant mieux, c'est votre vraie marge de manœuvre pour pouvoir vous autofinancer. Pour rappel, vous étiez à 13,3 % fin 2022. Et le second indicateur qui est essentiel aussi, c'est la question de votre capacité de désendettement, là on fixe à nos clients un plafond en temps, pour rappel vous étiez à 6,1 ans projetés en 2022, pourquoi est-ce qu'on fixe ce plafond de 8 ans alors que la loi pluriannuelle des finances publiques a fixé un plafond de 12 ans ? C'est parce que si une année ça dérape, au moins on peut espérer que vous ne soyez pas à 12 ans, on peut espérer que vous ne soyez qu'à 10 ans. En fait l'idée est de dire qu'à 10 ans il n'y a pas d'inquiétudes, ce n'est pas pour autant une situation florissante mais en tout cas l'idée est de dire que sur une hypothèse prospective on fixe un plafond à 8 ans et on regarde en fonction de ces hypothèses ce que ça donne. Huit ans restent malgré tout un plafond honorable, la dette n'est pas quelque chose de mal pour une collectivité, c'est fait pour financer de l'investissement et des équipements, c'est d'ailleurs quelque chose qui est appliqué dans les collectivités locales mais qui n'est pas appliqué au sein de l'État. Pour rappel, l'État emprunte pour financer ses dépenses de fonctionnement, dont ses dépenses de personnels, je crois que plus de 60 % sont assurés par des emprunts ; pour les collectivités ce n'est pas légal mais du coup la dette qui finance des investissements est plutôt positive à l'échelle d'un territoire.

D'une manière générale, ce que l'on voit en matière de prévision de l'inflation sur la période à venir, c'est un très fort dynamisme de l'inflation sur la fin de l'exercice 2022, ce qui fait que l'on est sur une hypothèse d'inflation qui avoisine les 6 % ; et une croissance économique qui a été amputée fin 2022 du fait de cette inflation et qui devrait finalement atteindre les limites d'un rattrapage post crise sanitaire. Donc cette croissance devrait être limitée en prévision à 2,6%.

L'inflation pour 2023 : ce sont des prévisions qui varient entre la Banque de France et la loi de finances initiale, l'inflation devrait être toujours là, toujours présente surtout en ce début d'année, notamment sur les produits alimentaires puisque l'inflation aujourd'hui telle qu'elle est basée par la Banque de France et par le Gouvernement est tablée entre 4 et 7 %, preuve que les hypothèses sont larges. Toutefois, ce que l'on voit, c'est qu'à partir de mi-2023 on devrait assister à nouveau à un tassement de l'inflation qui devrait rejoindre la cible telle qu'elle est donnée aujourd'hui par la Banque Centrale Européenne qui est de 2 % à long terme. On devrait rejoindre progressivement cette cible d'inflation à 2 % à horizon 2026.

Autre élément de contexte : c'est évidemment le fait qu'on repart sur un nouveau semestre européen, on repart en tout cas sur une nouvelle loi de programmation des finances publiques sur le quinquennat en cours. La loi de

programmation n'a pas été votée par le parlement cette année pour la simple et bonne raison que le Gouvernement n'a pas trouvé de majorité au sein du Parlement. Toutefois on le sait aussi, le Gouvernement a la main sur le projet de loi de finance et finalement cette loi de programmation permet aussi de discerner quelles sont les ambitions du Gouvernement vis-à-vis des finances publiques et ce que l'on constate, c'est qu'effectivement au regard du projet de loi de finance 2023-2027, les collectivités territoriales seraient amenées à contribuer à près d'un tiers de l'effort public global demandé à l'ensemble des administrations publiques. On est effectivement sur une trajectoire où les collectivités seraient amenées d'après les hypothèses du Gouvernement à ne plus contribuer au déficit public, c'est-à-dire qu'elles devraient se désendetter progressivement jusqu'à l'année 2027 là où finalement le déficit public devrait à peine passer sous le seuil des 3 % à l'horizon 2027. 2023 est une année un peu particulière puisque c'est la première depuis 1973 où la France a voté un budget en déséquilibre. Le dernier Président de la République à avoir voté un budget en déséquilibre était Georges Pompidou.

Tout cela pour dire qu'on est sur une situation où effectivement l'État aujourd'hui, alors même qu'on est sur une logique de réduction de l'impôt et d'allègement des contributions à l'égard des ménages comme ça s'est passé avec la taxe d'habitation, comme ça se passe aussi pour les entreprises avec la suppression de la CVAE, plus les exonérations de baisse minimum de CFE pour les petites entreprises et aussi le bouclier énergétique qui vient d'être voté à l'Assemblée Nationale, l'Etat est dans une situation où son déficit n'a pas tendance à diminuer. Je vous le disais préalablement sur les questions de taxes sur l'énergie, sur la taxe locale d'électricité l'État va prendre à nouveau à sa charge une contribution qui était jusqu'à présent prise en charge par le contribuable. Situation où l'État finalement voit sa situation budgétaire et financière se dégrader dans un contexte également en partie d'allègement d'impôts.

Cette situation ne fait sentir rien de bon pour les collectivités territoriales. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'État verse quasiment 100 M€ aux collectivités locales tous les ans et que l'une des manières qui finalement serait simple pour l'État de rééquilibrer ses comptes serait de réduire massivement les dotations versées aux collectivités locales. Et sans jeter de froid je veux vous dire aussi que la situation financière du monde local en l'état ne laisse pas forcément présager des choses mirobolantes.

Autre élément à vous annoncer et pour le coup c'est une bonne nouvelle pour votre commune, c'en est sans doute une moins bonne pour le contribuable : je vous ai parlé tout à l'heure des valeurs locatives cadastrales qui ont été définies dans les années 70. Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis 2018, tous les 2 ans ces valeurs locatives cadastrales sont indexées en fonction de l'inflation de novembre de l'année

dernière. Ce qu'il faut bien voir, c'est qu'au regard de l'inflation de l'année dernière qui était de 7,1% et donc finalement ça engendrerait une augmentation du produit de votre taxe foncière 7,1%, même si vous ne touchiez pas à vos taux, mais aussi une augmentation de la facture des Verriéroises et des Verriérois de 7,1 %, le Gouvernement s'est posé la question à un moment donné de savoir s'il fallait plafonner ou non cette augmentation à 3,5 %. Comme je le disais, c'est une bonne nouvelle pour vos finances communales et moins bonne malgré tout pour vos contribuables : finalement le Gouvernement a fait le choix d'abandonner cette idée de plafonner cette augmentation au regard notamment des cours de l'énergie qui ont été particulièrement dynamiques en cette fin 2022.

L'idée globale qui a été fixée dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques aux collectivités locales est finalement relativement simple, c'est de dire que les collectivités territoriales peuvent voir leurs dépenses augmenter du niveau de l'inflation moins 0,5 %, et effectivement c'est une hypothèse que j'ai retenue au titre de l'analyse prospective sur la période à venir. On va voir cela un peu plus loin, il faut savoir que cet élément ne s'applique pas qu'à Verrières puisqu'il s'agit de l'ensemble des collectivités locales qui ont des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 40 M€, mais c'est quand même bien d'avoir en tête cet élément-là en se disant que demain, pourquoi pas, ce dispositif pourrait être élargi à toutes les collectivités locales avec un risque de sanction, non pas sur une baisse des dotations en tant que telles mais sur une baisse des subventions et des fonds de concours que l'État apporte aux projets communaux. Cela touche notamment à la dotation de solidarité sur investissement localisé, la DSIL, et également la dotation sur équipement des territoires, mais là vous n'êtes pas touchés, mais ça vous concerne éventuellement dans le cadre du fonds de relance, des plans de relance et des subventions que vous pouvez demander notamment auprès de la Préfecture pour financer une partie de vos projets d'investissements notamment en matière de rénovation énergétique.

Je passe un peu rapidement sur certains éléments plus techniques pour essayer de préciser : + 7,1% d'augmentation de la taxe foncière du fait de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, c'est une hypothèse qui a été prise en compte dans l'hypothèse prospective. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que l'État a annoncé des dispositifs de sécurité financière pour les collectivités qui seraient les plus touchées par l'inflation et par le dégel du point d'indice. Vous êtes dans une situation qui n'est pas unique mais qui est a contrario de ce dispositif-là, je m'explique : l'État estime que si du fait du dégel du point d'indice et du fait des charges de l'énergie, vous auriez dû voir en 2022 votre taux d'épargne brute diminuer. Comme on l'a dit, vous êtes malgré tout dans une situation où vos dépenses de personnel ont augmenté mais beaucoup moins qu'attendu, ce qui fait que ça a contribué aussi à améliorer un peu

vosre épargne brute, et ce qui fait que vous n'êtes pas aujourd'hui éligibles aujourd'hui au dispositif de compensation et de soutien de l'État au titre de ces éléments de compensation de l'inflation et des charges de personnel.

Autre élément susceptible de vous intéresser : le développement d'un « fonds vert » de près de 2 milliards d'euros, tout à fait important, qui vise à accélérer les questions de transition écologique, de biodiversité et de rénovation des bâtiments publics, etc. Parmi les hypothèses, j'ai retenu dans mes hypothèses prospectives la majoration forfaitaire de 7,1 % en 2023, 4 % en 2024, 3 % en 2025 et 2 % par an au titre des augmentations de taxe foncière. Je n'ai retenu aucune augmentation des taux d'imposition, une stabilisation des droits de mutation à titre onéreux pour 1,3 M€, je rappelle qu'on était à un peu plus de 1,4 M€ au titre de l'exercice 2022. Également la taxe sur l'électricité, j'en ai déjà parlé. L'évolution des autres taux d'imposition sera selon l'inflation prévisionnelle, les tarifs, les loyers, les participations, les hypothèses telles qu'elles ont été retenues au titre du budget primitif 2023, tous seront indexés selon l'inflation. Pour la dotation de solidarité, j'ai retenu une stabilisation de la dotation ; et pour la dotation globale de fonctionnement je retiens un écrêtement progressif en sachant que l'État pourrait très bien décider d'un écrêtement bien plus massif qu'un écrêtement progressif.

Du côté de vos charges j'ai retenu un GVT de l'ordre de 2 % par an, c'est le taux moyen pour la Fonction Publique Territoriale, je lui ajoute également des effets complémentaires liés notamment à des effets d'année complète sur la revalorisation du point d'indice sur le SMIC et également un remplissage des emplois qui aujourd'hui sont vacants.

Pour les années suivantes, 2023 et suivantes, je retiens également une revalorisation annuelle du point d'indice de l'ordre de 1 % par an, au global et de manière linéaire, à l'exception de 2023, je retiens une augmentation de la masse salariale qui devrait être de l'ordre de 3 % par an.

Les fluides et l'énergie : on sait que c'est un point très important pour les collectivités locales, je retiens un doublement des fluides en 2023 par rapport à 2022 ; et une indexation à l'inflation prévisionnelle pour les exercices suivants minorée de 0,5 %. Également sur la question du chapitre 011, les charges à caractère général et les autres achats, je retiens une évolution de l'augmentation prévisionnelle de - 0,5 %, et également des subventions versées, cela va concerner vos associations, votre CCAS ; ces évolutions sont de - 0,5 %.

Pour les dépenses 2023, les hypothèses des services ont été en grande majorité retenues, je n'ai pas vocation à vous présenter un budget primitif mais je raisonne plutôt en compte administratif projeté et la meilleure manière d'avoir un compte administratif projeté, c'est de voir par rapport aux années antérieures à

combien sont exécutés les budgets qui sont ouverts en début d'année. Ce que l'on voit, c'est que vous êtes sur un taux de consommation de l'ordre de 97% comparable finalement à une bonne moyenne des collectivités locales, et quand j'ai appliqué ce taux d'inscriptions préalables dans ce budget primitif, c'était pour avoir justement des hypothèses et regarder ce que ça donne.

Au niveau des investissements je projette des dépenses d'équipement sur l'exercice 2023 évaluées entre 6 et 7 M€, et également sur la période ultérieure des dépenses d'équipement qui sont projetées à 4 M€ nets sur l'année.

Ce que l'on voit en matière de résultat, c'est une nette dégradation de votre taux d'épargne brute sur l'exercice 2023, et j'avais attiré votre attention sur notamment les services de vigilance et les seuils d'alerte du taux d'épargne brute. Ce que l'on voit, c'est que dès 2023 vous vous inscriviez dans une situation de vigilance avec un taux d'épargne brut de 8,1% et même à l'horizon 2026 dans une situation d'alerte avec un taux d'épargne brut qui serait sous le seuil des 7 %. Le taux d'épargne brut, c'est votre autofinancement, au regard de cet autofinancement qui aurait tendance à diminuer vous avez un programme d'investissement à mener et ne pas avoir cet autofinancement disponible fait que vous allez devoir accroître votre recours à l'emprunt. Votre emprunt a légèrement tendance à augmenter, il passe de 18 M€, 18,6 M€ fin 2022 à près de 23 M€ à la fin 2026, ce qui fait que la conjugaison de ces deux facteurs, à la fois la dégradation de votre épargne brute et également l'augmentation de l'encours de dette, conduit à une très large augmentation de votre capacité d'endettement. Effectivement ce que l'on voit, c'est que dès 2023 vous seriez sur une capacité de désendettement de 10 ans, qui serait donc dans le seuil de vigilance, en 2024 ce serait au-delà des 12,1 ans, je rappelle que 12 ans était le seuil maximum rappelé par la loi de programmation des finances publiques, pour atteindre en 2026 une capacité de désendettement supérieure à 15 ans.

Ce que l'on voit dans la dynamique également et cela au regard même des hypothèses que j'ai retenues, ce sont des hypothèses qui ne sont pas optimistes mais qui ne sont pas pessimistes non plus. Et comme je vous l'ai dit, je n'ai pas pris en compte notamment le fait que l'État allait porter un coup de rabot sur vos dotations, je n'ai pas pris non plus en compte dans la dynamique de vos dépenses une inflation telle qu'elle est actuellement, j'ai pris 0,5 %, et malgré tout, ce qu'on voit, c'est que malgré ces hypothèses, vous avez un taux d'épargne brut qui dès 2023 devient fragile puisqu'il est sous le seuil des 12 % et même des 10 %, voire même en fin de période qui devient insuffisant. Finalement la dynamique des dépenses sur cette période-là reste trop dynamique par rapport à la dynamique des recettes et cela a un impact très fort sur votre capacité à investir à moyen terme.

Quand on est financier on regarde également les sensibilités aux évolutions, il y a deux facteurs finalement de sensibilités : ou bien on agit sur les recettes ou bien on agit sur les dépenses. Premier point sur la question des recettes, ce que l'on regarde quand on est financier, c'est la question de l'impact d'une hausse de la fiscalité sur votre situation financière. Vous avez quatre simulations d'augmentation du taux d'imposition, sur la page suivante vous avez les impacts pour les contribuables et ce que l'on voit, c'est que finalement vous avez une hausse du taux de 5 % qui ne permet pas de retrouver un taux d'épargne brute satisfaisant et supérieur à 10 %. Également sur un scénario de hausse de la fiscalité de 8 %, vous en seriez proche finalement aux alentours de 10 %, et effectivement on retrouve le corollaire sur la question de la capacité de désendettement. Sur la capacité de désendettement, une hausse du foncier bâti de l'ordre de 5 % ferait que vous auriez ainsi une capacité de désendettement qui en fin de période avoisinerait les 10 ans, alors que vous êtes entre 10 et 15 ans aujourd'hui ; et une hausse de la fiscalité de 8 % aurait un impact et donc une capacité de désendettement de l'ordre de 7,5 ans là où finalement la hausse de la fiscalité sur le foncier bâti de l'ordre de 12% permettrait de retrouver un taux d'épargne brute de l'ordre de 11,5 % et une capacité de désendettement qui serait stabilisée aux alentours de 5 ou 6 ans.

Cette situation avec ce qui vous est présenté ensuite montre que votre taux aujourd'hui de foncier bâti est de 37,93 %, vous avez donc dans vos simulations les impacts directement sur le taux, les impacts également sur l'épargne brute directement représentée en rouge, que vous voyez apparaître dans les différents scénarii et selon la situation d'aujourd'hui 2023 ; et enfin vous avez le dernier tableau qui représente le montant de la fiche d'imposition, s'il ne se passe rien quoi qu'il arrive, pour un contribuable moyen Verriérois aujourd'hui qui payait un peu moins de 1 600 € de taxe foncière, ce qui va se passer dès 2022, c'est que ce contribuable moyen verra une augmentation de sa taxe foncière de l'ordre de 113 € du fait de la revalorisation forfaitaire des bases de l'ordre de 7,1% que j'ai prise en compte aussi dans l'analyse prospective, et donc vous avez à la fois l'impact global et l'impact de la variation directement imputable à une hausse du taux.

Comme je vous l'ai dit, être financier c'est regarder les recettes et éventuellement les recettes supplémentaires et les valeurs locatives cadastrales qui sont la base de l'imposition qui a été fixée dans les années 1970. On accompagne beaucoup de clients partout en France, et ce que l'on constate, c'est que 2023 sera une année de hausse des taux chez quasiment les deux tiers de nos clients. On a entendu parler beaucoup de Paris mais que ce soit 2022 ou 2023, en 2022 ça a été une année où il y a eu aussi des hausses de taux importantes, en 2023 on sait notamment que la Métropole d'Aix-Marseille a voté la hausse de ses taux d'imposition,

on sait que c'est le cas à Bordeaux, on sait que c'est le cas à Paris, à Nantes, à la Ville de Marseille déjà l'année dernière, finalement c'est le cas dans toute une série de communes au regard de cette dynamique qui est assez partagée selon les collectivités locales, on aura un impact d'inflation relativement fort au niveau des dépenses et qui ne sera pas compensé au niveau des recettes, et notamment des dotations.

Etre financier, c'est aussi regarder les dépenses et parmi les dépenses, je vous ai dit qu'il y en avait une qui était à regarder tout particulièrement au regard de sa proportion, ce sont les dépenses de personnel. Je vous ai dit que j'avais retenu d'ici 2026 un GVT de l'ordre de 3 % par an, 2 % en fait de GVT et 1 % de point d'indice indexé à l'inflation. Je fais le pari -je peux me tromper- qu'on n'est pas reparti pour une période de 10 ans de gel du salaire des fonctionnaires sur la période à venir. Je peux me tromper mais en l'état ce sont des mesures qui là aussi seront directement imputables aux collectivités locales.

L'une des raisons aussi pour lesquelles les collectivités ont du mal à recruter, c'est aussi la question salariale. À titre personnel c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles j'ai quitté la Fonction Publique Territoriale pour tout vous dire, mais toujours est-il que ce que montre ce graphique, c'est que la question de la maîtrise de votre masse salariale a un impact fort sur votre taux d'épargne brut. Si votre augmentation de la masse salariale n'est pas de 3 % par an mais de zéro, vous retrouvez un taux d'épargne brut proche de 13 % ; et pour retrouver une évolution de la masse salariale qui soit équivalente à zéro avec un GVT qui est en moyenne à 2 %, cela veut dire des suppressions de postes d'une manière générale. Vous êtes dans une situation où aujourd'hui vous avez beaucoup d'emplois vacants et je ne suis pas certain que les suppressions de postes soient une piste qui au regard du niveau de service de votre commune puisse assurer une même qualité de service et donc que ce soit quelque chose de très souhaitable, mais en tout cas si l'on est sur une variation de + 1 ou moins importante, ce que l'on voit, c'est que votre taux d'épargne brute varie très fortement et effectivement c'est une hypothèse qui est à prendre en compte dans le budget 2023 et dans le cadre de son exécution, mais également pour les exercices ultérieurs à l'horizon 2026.

Je vous ai dit que cette présentation était en deux parties, en fait elle est en trois parties puisqu'il y a une phase de questions-réponses et je suis disponible pour répondre à vos questions.

M. le Maire : Merci beaucoup. Ce que je propose, c'est que nous présentions les points de Gérard et que l'on pose éventuellement nos questions après pour que ce soit coordonné comme présentation.

M. Gérard DOSSMANN : Dans la suite de la présentation du cabinet Klopfer, vous avez sans doute noté dans la notice que j'ai repris certaines des simulations du cabinet Klopfer au niveau des simulations des variations des taux de taxe foncière.

Les grands axes du budget 2023, c'est tout d'abord la préservation du taux de service très élevé à destination de tous les Verriérois, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La ville a engagé des actions importantes en vue de réduire ces dépenses pour compenser la forte hausse annoncée des coûts de l'énergie en 2023 tout en maintenant la qualité des services. Il y aura un nécessaire recours au levier fiscal afin de compenser -comme vous avez pu le voir déjà dans ce qu'a dit le cabinet Klopfer- à court terme les effets de l'inflation et l'augmentation du coût de l'énergie et maintenir sur le long terme les équilibres financiers de la ville. Préserver aussi la capacité de la ville à investir, les principaux investissements prévus en 2023 devraient atteindre 7 M€ auxquels s'ajoutent les 9,3 M€ en reports qui permettent encore de renforcer la qualité de l'offre de service associative, sportive et culturelle ; et puis la maîtrise de la dette avec une capacité de désendettement inférieure à 10 années.

Pour le fonctionnement, je n'ai mis dans ce tableau que les recettes réelles, c'est la chose importante avec des atténuations de charges, les produits des services, et le poste le plus important étant les impôts et taxes que nous prévoyons à hauteur de 20,115 M€, ce qui se traduit par la répartition suivante : 85 % de nos recettes, ce sont les impôts et taxes. Au niveau de ces impôts et taxes vous avez tout d'abord le produit des impôts locaux, donc la taxe foncière qui est estimée à 16 M€, vous avez là-dedans la base locative déterminée par l'État et on vous a rappelé que la revalorisation de 7,1 % des taxes des bases a été décidée compte tenu de l'inflation début novembre, ce qui correspond à environ 1 M€ de recettes supplémentaires. Puis il y a le taux de la taxe foncière appliqué à la base locative qui a été décidé par la ville, alors la première partie de cette présentation sera comme l'a dit le cabinet Klopfer une situation au fil de l'eau, c'est-à-dire sans augmentation des taux, et donc avec une hypothèse de taux de taxes foncières non modifiés.

Et pour ce qui est des autres taxes et des dotations, il y a l'attribution de compensation versée par la CPS qui est d'environ 2,5 M€, les droits de mutation comme annoncé également par le cabinet Klopfer pour 1,3 M€ en étant conscients que ça risquait de baisser par rapport aux deux années précédentes où il y a eu de grosses dépenses sur la ville.

Les autres recettes : vous avez le produit des dotations et participations avec d'une part la dotation globale de fonctionnement, la DGF, qui est prévue pour être stable s'il n'y a pas d'écritage comme les années précédentes, mais comme le cabinet Klopfer vous l'a rappelé cette recette est amenée à disparaître dans les prochaines années, donc il faut être prudent également pour les années qui suivent si cette recette

qui est de l'ordre de 820 000 € était amenée à disparaître. Il y a la participation de la Caisse des Allocations Familiales pour 775.000 € ; les produits des services qui recouvrent les recettes essentiellement du cinéma et des spectacles, et les prestations familiales ; et puis il y a les autres produits qui sont les loyers, les baux commerciaux et les redevances d'occupation du domaine public. A ce niveau-là vous avez pu constater que c'est en augmentation mais nous avons réparti différemment les redevances d'occupation du domaine public qui auparavant étaient dans les produits des services, on les a introduites dans les autres produits de gestion courante.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on a les charges à caractère général qui est un des postes les plus importants avec les charges de personnel qui se montaient aux environs de 6,4 M€, les charges de personnel sont estimées à 14 M€, et vous avez les autres charges de gestion courante qui sont plutôt des dépenses mineures, ce qui se répartit de la façon suivante : les charges de personnel représentent 59 % des dépenses réelles, 14 M€, et 1,133 M€ pour les amortissements. Pour les charges à caractère général : 6,317 M€.

Si l'on regarde maintenant les charges à caractère général : au BP 2022, nos charges à caractère général se montaient à 5,3 M€, au BP 2023 avec les fluides naturellement ces charges se montent à 6,4 M€, c'est ce qu'on a indiqué tout à l'heure, c'est une augmentation de 22 %. Si j'enlève des charges à caractère général les dépenses sur les fluides, on arrive à des charges à caractère général de 4,350 M€ au BP 22 et au BP 23 projeté à 4,5 M€, c'est-à-dire qu'on a une augmentation de moitié inférieure à l'inflation, ce qui veut dire qu'on a maîtrisé les dépenses de fonctionnement et les charges à une hauteur nettement inférieure au taux de l'inflation. Pour les fluides on passe de 951 000 € à 1,878 M€, c'est ce qu'on vous a annoncé tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on double pratiquement les dépenses pour les fluides et là on a déjà appliqué l'effet du plan de sobriété, sinon le montant aurait été à 2,2 M€, donc nettement plus élevé.

Voilà la situation des charges à caractère général. Du fait de l'augmentation des fluides on a une augmentation générale des charges de 22 %. Mis à part les fluides, vous avez tous les contrats de prestations de services pour 1,2 M€, il y a dedans les espaces verts, les délégations de services publics, les assistance à maîtrise d'ouvrage, le nettoyage des locaux, fournitures et entretien pour 680 000 € ; les frais de maintenance et d'entretien pour 840 000 € ; la vidéosurveillance, les ascenseurs, les travaux d'entretien des bâtiments, la maintenance des logiciels, l'éclairage public ; et puis vous avez les primes d'assurances pour la flotte automobile, la responsabilité civile des dommages aux biens, et on a également rajouté cette année une cyber-assurance. Pour information on avait payé une prime d'assurance beaucoup plus élevée l'année dernière du fait de nombreux sinistres, cette année on est passé de 15

sinistres en 2021 à 4 sinistres, donc c'est une vraie gestion des sinistres au niveau de la ville.

Pour les frais de personnel vous noterez par rapport au BP 22 qu'ils sont en diminution, mais en valeur absolue ils ont augmenté de 500 000 €, c'est lié à une augmentation de la valeur du point d'indice, la revalorisation du SMIC en année pleine, le glissement vieillesse technicité dont on vous a parlé tout à l'heure.

Les autres informations sur la structure des effectifs de la ville sont les suivantes : un nombre d'emplois inscrits au tableau des effectifs qui est de 318 agents ETP, un nombre d'emplois pourvus en ETP de 273 agents. Pour ce qui est de la ventilation des dépenses de personnel prévisionnelles vous avez 7,6 M€ pour les traitements indiciaires, le régime indemnitaire pour 1,6 M€, vous avez tous les vacataires, les apprentis, les chômeurs pour 200 000 € et essentiellement les charges patronales pour 3,850 M€.

Autres dépenses de fonctionnement : le fonds de péréquation des ressources intercommunales, le FPIC, il reste sensiblement constant cette année aux environs de 475 000 € ; les autres charges de gestion courante portent sur les subventions et sont de l'ordre de 700 000 €, c'est le CCAS et les associations ; il y a la contribution légale obligatoire au fonctionnement des écoles privées ; la sécurité informatique ; et puis le passage en SAAS, on a maintenant le dernier grand logiciel en SAAS qui gère tout l'espace familles, Concerto, qui va venir en 2023, donc qui est sorti des investissements et il bascule en fonctionnement. Et puis il y a les intérêts des emprunts pour 283 000 €.

Pour conclure sur cette analyse, on a un total de recettes prévisionnelles réelles de 23,633 M€ pour l'année 2023, soit une augmentation de 4 % des recettes par rapport à 2022.

Au niveau des dépenses prévisionnelles réelles on a 22,550 M€, soit une augmentation de 2022 à 2023 de + 8 %. Vous savez que l'épargne brute c'est la différence entre les recettes et les dépenses, on a une épargne brute estimée aujourd'hui au niveau du budget de 1,100 M€, ce qui correspond à une épargne nette, quand on déduit le capital à rembourser, 2 M€ d'emprunts, on passe à une épargne nette négative de - 900 000 €.

Reprenons la simulation du cabinet Klopfer : si l'on part sur ce schéma, c'est-à-dire sans augmentation des taux, vous noterez que l'on descend sous les 10 %, c'est-à-dire sous le seuil de vigilance et le premier seuil d'alerte est dès 2025. Même chose pour la capacité de désendettement, ça vous a été présenté tout à l'heure, en 2026 et même 2025 on arriverait à 12,6 années ou 15,4 années, et donc au dessus de la

situation d'alerte des 12 années de désendettement. Bien évidemment on ne souhaite pas atteindre cela.

Et pour ce qui est de l'encours de la dette, toujours sur la base du maintien du taux comme on vous l'a expliqué tout à l'heure, c'est-à-dire du fait de la diminution de l'épargne brute si l'on reste sur un taux constant, cela entraînerait une obligation d'emprunter si l'on souhaitait continuer à investir.

Nous avons demandé au cabinet Klopfer de faire des simulations qui ont déjà été présentées et que je vous représente à nouveau : au cours de la commission des Finances il a été demandé que l'on fasse également apparaître les 5 %, ce qui a été fait, vous noterez qu'une augmentation du taux de la taxe foncière par la ville de 5 % ne permettrait pas de sortir de la zone dangereuse, on serait limite en 2026 pour 8 % et on serait bien à 10 ou 12 %.

Sur la capacité de désendettement j'ai également introduit la simulation des 5 %, vous voyez que là aussi on s'approche de la zone de vigilance de dix années et que pour les taux de 8, 10 ou 12 %, on est aux environs de 7,5 ou 7,6 années de désendettement, ce qui est inférieur à la zone de vigilance et parfaitement jouable.

En conclusion c'est un budget sous fortes contraintes pour contrebalancer les augmentations des coûts des fluides et du personnel, lesquelles ne correspondent à aucun service supplémentaire, et pour tenir compte de la nécessité de retrouver des sources de financement pour faire face aux besoins d'investissements de la Ville.

Au niveau du fonctionnement, les points sur lesquels j'attire votre attention, c'est d'abord une hausse significative du montant des charges générales liée à la hausse de l'énergie, + 22 %, le coût des fluides ayant doublé ; il y a une hausse maîtrisée des coûts de personnel de 3,7 % liée principalement à différentes augmentations décidées par l'État dont le point d'indice et le SMIC. Le souhait de maintenir une offre de service existante à destination de tous les habitants demeure pour nous une priorité, on ne va pas fermer un service, on ne va pas fermer le centre de loisirs, on ne va pas arrêter la restauration, on ne fermera pas l'EBM. Il y a aussi la mise en place du plan de sobriété pour diminuer les coûts qui a démarré depuis le mois d'octobre ; la mise en place en 2022 d'une étude du projet managérial des services afin d'affiner la corrélation entre les besoins et les moyens humains affectés à tous les services de la Ville. C'est un travail qui est en cours, qui va se poursuivre en 2023. Et puis il y a la modernisation du service informatique qui vise à améliorer le service public en révisant les coûts et en assurant une cybersécurité.

Pour ce qui est des recettes, malgré la revalorisation des bases des taxes foncières décidée par le Gouvernement, si l'on part sur le fil de l'eau sans augmentation des taux, elles ne sont pas en adéquation avec les besoins financiers de la Ville du fait des augmentations des coûts exogènes, c'est-à-dire les fluides et les

augmentations salariales. Ces recettes ne seraient pas susceptibles d'assurer les marges de manœuvre financière pour les années à venir dans un contexte économique toujours incertain avec l'inflation, le prix de l'énergie, le coût du personnel, etc., donc ce que nous envisageons, c'est d'augmenter le taux de la taxe foncière. Je vous ai présenté les différentes simulations, c'est l'orientation dans laquelle on tend et qui sera donc présentée au niveau du budget.

Concernant les recettes d'investissement, je n'ai sorti que les recettes d'investissement réelles et prévisionnelles avec les reports : on a au niveau investissements une subvention de 500 000 €, c'est le SIV qui est versé par la CPS qui est annoncé ; nous envisageons, dans l'état actuel de la situation, un emprunt de 4 M€ ; on attend le FCTVA pour 1,1 M€ ; et vous avez la dotation aux amortissements et puis le report des recettes N -1 de l'année d'avant pour 5,925 M€ ; soit un total de 13 M€. Ce qui peut se présenter de la façon suivante : les reports en recettes sont de 5,8 M€, il y a les 4 M€ d'emprunts, et 1,1 M€ de FCTVA ; et des recettes pour le moment relativement limitées au niveau des subventions mais on vous présentera plus tard au cours du conseil toute une série de dossiers de demandes de subventions notamment du DCIL.

Pour les dépenses d'investissement vous avez les immobilisations incorporelles, ce sont les frais d'études, vous noterez qu'ils diminuent fortement puisque nous n'avons plus à acheter les logiciels, on les passe en fonctionnement dans le SAAS. Les immobilisations corporelles, ce sont tous les nouveaux travaux pour environ 4 M€. Et vous avez toutes les opérations en cours pour 3 M€, pour l'essentiel Malraux ; et vous avez comme niveau de dépenses les remboursements d'emprunts pour environ 2 M€ et un report de travaux pour 9,359 M€ cette année.

Ceci se répartit de la manière suivante : les reports sont toujours importants mais vous savez que c'est essentiellement dû à Malraux ; vous avez les immobilisations corporelles, c'est-à-dire tous les nouveaux travaux ; et puis les opérations ciblées pour 3 M€, soit 7 M€ d'investissements qui sont prévus cette année en plus des reports à 9,4 M€.

Les principales dépenses d'investissement prévisionnelles sont les suivantes pour environ 7 M€ : vous avez Malraux où l'on rajoute 2 M€, c'est dans l'enveloppe qui était prévue initialement, on finance Malraux avec différentes tranches ; vous avez la poursuite du plan de sobriété avec l'éclairage aux leds et puis également le chauffage pour 1 M€. On avait déjà un report de 1 M€ de dépenses pour le passage de l'éclairage aux leds : ensuite il y a le gymnase de la Vallée à la Dame pour la phase 1, c'est ce qui figure pour 800 000 € ; pour la mobilité vous avez le lancement du RER Vélo pour un montant de 200 000 € qui normalement devrait être

subventionné à hauteur de 60-80 % ; la sécurité publique des personnes et des biens dont la vidéosurveillance phase 2 pour 140 000 € ; les baux voirie éclairage, signalétique et mobilier urbain pour 1,250 M€, les baux voiries ce sont tous les travaux sur les routes, on a pris l'option maintenant de faire des enrobés chauds plutôt que des enrobés froids qui s'effacent assez rapidement, vous avez pu voir ça l'année dernière. Vous avez aussi les travaux dans les bâtiments notamment dans les écoles et équipements sportifs, 3 M€ ; le matériel informatique dans les écoles notamment avec les tableaux numériques et le matériel pour les agents ; et enfin le centre technique municipal qui a besoin également de nouveaux équipements.

Au niveau des reports d'investissements, le centre culturel Malraux pour 5,8 M€ de report, vous avez ensuite la Maison de Santé qui se termine à 525 000 € ; et puis le plan de sobriété qui a été annoncé, c'est un report pour cette année pour 1 M€, ça a démarré ; des travaux de voirie pour 600 000 € en reports ; et puis des travaux de bâtiments en cours ; et enfin le fonds de compensation de la CPS.

En conclusion, le plan d'investissement que l'on vous présente est un plan d'investissement qui privilégie les travaux générateurs d'économies d'énergie avec la poursuite du plan de sobriété avec le passage aux leds, les pompes à chaleur, les isolations qui favorisent l'entretien du patrimoine, vous avez aussi le gymnase de la Vallée à la Dame, les voiries, bâtiments et écoles qui poursuivent les investissements prévus dans les Assises de la Jeunesse et dans le plan mobilité ; il y a aussi la restructuration du centre culturel Malraux, donc c'est les dépenses du patrimoine, principalement en reports mais vous avez quand même 2 M€ inscrits cette année, qui seront normalement inscrits cette année, qui modernisent la ville au niveau informatique des écoles et des services essentiellement, et qui complètent l'équipement des services techniques, des véhicules, ateliers, espaces verts et voirie notamment pour des véhicules électriques avec un master prévu pour les services techniques.

Voilà les éléments essentiels de ces orientations budgétaires et maintenant je laisse le débat se dérouler.

M. le Maire : Merci cher Gérard. Je rajouterai à cette présentation qu'on peut penser que s'il y a un point de discussion, ça pourrait être le caractère extrêmement optimiste des prévisions sur lesquelles on part ; pas déraisonnables mais optimistes, on peut avoir une présentation du ROB de manière tout à fait macro-économique sur la situation et sur le conflit Russie-Ukraine, sur lesquels on n'a pas beaucoup d'informations ni de maîtrise. Il y a quand même un élément qui mérite d'être rappelé dans une perspective un peu plus macro-économique, c'est une déclaration qui date du mois de janvier de Bruno Le Maire qui a dit son intention, je cite « de passer au

peigne fin les dépenses des collectivités locales pour trouver des pistes d'économies sur les deniers publics », et il a poursuivi ainsi : « On va consulter très en amont tout le monde surtout les collectivités locales pour évaluer leurs dépenses, voir si elles sont vraiment utiles ». On peut comprendre qu'il faille vérifier si les dépenses sont toutes utiles et regarder les déterminants, mais cela veut très clairement dire que c'est bien du côté des collectivités locales aussi que l'effort va porter pour passer "du quoi qu'il en coûte" à "chaque euros compte" et pour tenir compte précisément de ce contexte. D'où la nécessité dans les orientations budgétaires que nous avons d'être extrêmement prudents pour être en capacité de faire face à un certain nombre de surprises dont on a tout lieu de penser qu'elles risquent fort d'être davantage mauvaises que bonnes pour les comptes de la collectivité, même si évidemment et c'est l'exercice aussi, on part sur un rapport d'orientations budgétaires qui, par hypothèse, ne parle que de ce qu'on sait à peu près, mais qui techniquement n'intègre pas la proportion des subventions que l'on peut espérer réussir à obtenir et que nous allons essayer d'obtenir. Vous avez cité le Fonds Vert qui représentera à peu près la totalité des demandes que nous présenterons dans une délibération à venir. D'ailleurs au titre de la DCIL nous serons également éligibles au Fonds Vert pour faire feu de tout bois et essayer d'obtenir qu'on rentre dans les clous de ce fonds et de ses accompagnements, étant entendu tout de même que -et cela c'est tout à fait public- nous avons eu un échange avec Monsieur le Préfet de l'Essonne la semaine dernière qui réunissait dans une audioconférence tous les maires du département et qui nous a clairement expliqué qu'il ne fallait surtout pas trop espérer, que les 2 milliards étaient pour l'ensemble du territoire, que l'Essonne ne représentait que 2 % du territoire et qu'il faudrait bien que tout le monde soit servi. Donc s'imaginer qu'il y a une manne considérable serait évidemment complètement fallacieux, il y a une possibilité en l'espèce d'être accompagnés sur un certain nombre d'investissements à un titre ou à un autre mais en réalité la part qui peut ruisseler jusqu'à nous, nous tâcherons de l'accroître le plus possible mais il ne faut pas s'illusionner, elle sera nécessairement contingentée.

Voilà pour les quelques éléments complémentaires et j'ouvre maintenant la présentation du rapport au débat sur ces orientations budgétaires.

M. Michel YAHIEL : Merci au cabinet Klopfer pour sa présentation qui était brillante et complète, nous tenons à le souligner aussi de ce côté de la table. Moi j'avais une question et une observation.

D'abord une question sur les déterminants de la hausse finalement proposée de la taxe foncière. En effet, on a une combinaison entre la révision des bases à 7,1 % qui est quand même historiquement haute, cela nous ramène à la fin des années 80,

et puis s'ajoute à cela un taux de progression avec les variantes que vous nous avez présentées dont on a compris que ce serait de 10 ou 12, 10 qui nous fait passer le seuil de flottaison, le cas échéant 12 années parce ça apporte un petit élément de confort. Ce qu'il nous semble, c'est que sans remettre en cause la dynamique qui sous-tendait votre présentation, ce résultat s'explique d'une certaine manière par une équation qui fait qu'au fond les taux de prudence et les ratios prudentiels que l'on doit respecter pour des raisons prudentielles et pas pour des raisons juridiques ne sont que le fruit d'hypothèses que l'on assoit sur la hausse des dépenses de fonctionnement et sur la nature des dépenses d'investissements que l'on doit traiter ; et ce que je dirais plus précisément, c'est que ce qui manque un peu là-dedans pour statuer, ne serait-ce qu'entre 10 ou 12 et sur le principe même, c'est le sous-jacent, à savoir quelles sont les hypothèses précises ? On ne le voit pas dans les tableaux parce que ça n'est franchement pas leur fonction, on est dans un débat un peu général, mais quel serait donc l'impact sur nos dépenses de fonctionnement du contexte économique et notamment énergétique ?

Deuxièmement quelles sont les hypothèses que l'on retient en termes d'investissements puisque vous avez la main y compris pour réduire la voilure ou bien pour l'augmenter un peu ? Et je tirerais une balle contre notre propre camp en disant que comme tu viens de l'indiquer il y a des éléments que je trouve plutôt optimistes comme les éléments sur la masse salariale, on ne peut pas raisonnablement penser que l'augmentation de la valeur du point restera nulle dans les 3 ans qui viennent avec une inflation prévisionnelle entre 4 et 6 %.

Je ne sais pas comment réagissent mes collègues mais déboucher sur une hausse composite entre les 7,1% des bases et les 10 ou 12 % des taux qui seraient une hausse considérable ne peut être que le fruit d'une analyse que l'on peut partager au demeurant, il y aura probablement des impacts précis -enfin à la centaine de milliers d'euros près- sur les dépenses de fonctionnement divers et variés de la commune vu le contexte que nous traversons en particulier inflationniste et en grande partie énergétique ; et puis des choix régaliens sur ce que l'on fait en matière de dépenses d'équipement. Ma question est un peu longue et je m'en excuse mais enfin c'est le nœud gordien de notre débat de ce soir j'ai l'impression, le reste étant un peu second par rapport à cette question ;

Et l'observation que je fais est toujours un peu la même : je ne suis pas un obsédé du compte administratif mais vous nous dites page 25 qu'on n'a pas pu indiquer les reports parce qu'en définitive on attend le compte administratif, mais vous dites page 13, je cite : « *Il reste quelques écritures à apporter* », je trouve un peu dommage qu'on se retrouve avec une section d'investissement dans laquelle il y a un écart de périmètre de près de 5 M€ de ce fait-là. Vous auriez pu tout à fait présenter

un tableau un peu hypothétique avec des sommes arrondies qui nous remettent à l'équilibre les dépenses et les recettes d'investissements, je trouve que c'est un peu dommage parce que ça nuit, alors pas considérablement, mais ça nuit quand même un peu à la visibilité de la chose. Je ne doute pas que mes collègues aient compris pourquoi il y avait des recettes d'investissements qui ne couvraient pas la totalité des dépenses mais ça va encore mieux en le disant comme dirait l'autre.

Ma deuxième question est celle-là : nous avons un débat d'orientations budgétaires et il manque quelques jours de travail si l'on a bien compris avec la trésorerie pour passer comme avec une vieille voiture ou une vieille guimbarde des lanternes aux phares, c'est un peu dommage. Alors j'imagine que lorsque viendra l'heure du budget, on retrouvera des équilibres peut-être un peu plus précis du fait que le compte administratif adossera le budget puisque c'est ça l'objectif.

Sur le plan fiscal, je trouve qu'avec cette grande nouveauté de cette année sur la taxe foncière, pour des raisons conjoncturelles parfaitement compréhensibles au demeurant, et avec les autres éléments de discussion, c'est un rapport d'orientations budgétaires qui dit beaucoup de choses mais qui ne dit pas l'essentiel et nous ne pouvons malheureusement que le regretter. Merci beaucoup.

M. le Maire : Je vais laisser Gérard répondre mais je ne suis pas tout à fait d'accord parce que je comprends ta demande et tu as tout à fait raison en disant qu'il faut évaluer les impacts sur les dépenses liées notamment aux fluides et aux frais de personnel, mais je crois que ça a été présenté. On est sur un impact entre 1,2 M€ et 1,4 M€, comme tu m'as fait grâce d'une centaine de milliers d'euros près, je ne sais plus lequel des deux chiffres est le plus irréprochable mais en dépenses acquises liées à l'énergie et liées au point d'indice des fonctionnaires on est tout à fait clair, on a sur une recette inchangée une augmentation des dépenses qui est de l'ordre de 1,4 M€ sur le budget de fonctionnement qui de l'ordre de 22 M€ quand même.

Quant à l'impact sur les investissements, c'est l'un des derniers slides du tableau que Gérard a présenté en essayant de détailler pour éclairer tous les membres de cette assemblée et les Verriérois sur cet enjeu concernant les investissements, ce sont des investissements auxquels bien évidemment on ne renonce pas puisqu'on s'est inscrit dans une dynamique d'entretien, et je pense notamment à la Vallée à la Dame, d'économies par rapport à la deuxième phase du plan de sobriété énergétique pour essayer de donner le coup de frein le plus raide possible, ce qui nous permettra de mobiliser 2 M€ avec 1 M€ de report et 1 M€ nouveau affecté sur cette dynamique d'économies, de sobriété énergétique et donc finalement financière, il me semblait que c'était à peu près présenté comme ça, en tout cas sur le détail des investissements prévus ce ne sera pas très différent quand on présentera le budget parce qu'on ne

réinventera pas d'investissements identifiés, je crois que tous les postes ont été présentés par Gérard.

Ensuite évidemment, cela a cet impact sur la projection, tu as raison, l'augmentation des bases est historiquement haute, ta formule est absolument indiscutable mais comme c'est historiquement haut, le taux de l'inflation est bien corrélé, mais encore une fois, ces orientations budgétaires ne sont pas encore le budget, ce ne sont que des orientations.

Et dans ces orientations budgétaires, a priori on a tout lieu de penser que les économies qui ont été faites dans chacun des domaines, et je veux profiter de cette occasion même si tout n'est pas encore terminé, pour vraiment saluer l'effort de rationalisation et d'économies qui a dicté tous les travaux menés par chacun des adjoints avec les chefs de service qui interviennent, ainsi que les élus qui ont une délégation dans le cadre des discussions pour essayer de ne pas renoncer à faire, ne pas renoncer à investir, ne pas renoncer à fonctionner et le maintien de la qualité du service sera quelque chose d'absolument essentiel. Et en même temps, alors même que l'on a une inflation qui est aux alentours de 7 %, on peut raisonnablement tabler sur une augmentation de 3,5 % et donc en réalité sur une diminution des coûts puisque précisément on absorbe une partie de la hausse de l'inflation, on ne peut pas tout absorber, c'est absolument certain mais on essaie d'avoir cette dynamique-là.

Pour ce qui est du compte administratif, le fait est qu'on ne l'a pas encore totalement, mais je crois quand même que les grands items sont tout à fait présentés et comme cela a été dit par Gérard, on ne devrait pas être extrêmement loin de ces éléments. Alors oui, tu as tout à fait raison, le but du jeu pour la deuxième ou troisième année, c'est qu'on va voir une construction du budget qui sera sur la base d'un compte administratif arrêté et donc on aura des certitudes sur le résultat de l'exercice précédent, mais je vais peut-être laisser Gérard apporter des éléments complémentaires.

M. Gérard DOSSMANN : Au niveau des dépenses de fonctionnement, j'avais dit que les fluides avaient un effet sur les dépenses de fonctionnement et cet effet était de doubler les dépenses de fonctionnement, on passe de 951 000 € à 1,8 M€, c'est lié principalement à l'augmentation de l'électricité où le SIPPAREC, qui est le syndicat intercommunal qui nous fournit l'électricité, nous annonce une augmentation de 1,75 fois, et puis pour le gaz c'est le SIGEIF qui nous annonce une multiplication de 3,5 des prix ; cela veut dire qu'on passe à 790 000 € alors qu'on était à 330, et à 880 000 € alors qu'on était à 550 000. Voilà pour les points principaux au niveau de l'augmentation des dépenses des charges générales que j'ai mis nettement en valeur dans ma présentation.

Cabinet KLOPFER : Il faut savoir d'abord que les collectivités publiques comme les entreprises, lorsqu'elles ont des recettes réelles de fonctionnement supérieures à 2 M€, ne sont pas soumises au tarif réglementé de l'électricité, c'est-à-dire qu'elles vont directement collecter leur énergie sur les marchés. Les collectivités publiques font en général appel à des groupements d'achats, c'est le cas du SIPPEREC et du SIGEIF qui est donc dédié au gaz pour l'ensemble de l'Île de France, on est sur une situation où évidemment sur une hypothèse prospective on est de facto affecté par le contexte international et c'est vrai que sur ces éléments-là c'est très difficile de vous dire si demain, oui ou non, le cours du gaz va augmenter ou s'effondrer au regard du contexte géopolitique. Le SIPPEREC et le SIGEIF sont des syndicats qui ont un peu de marge de manœuvre et qui aujourd'hui sont en capacités de négocier fermement des prix avec les producteurs mais je ne sais pas si le SIPPEREC ou le SIGEIF ne va pas annoncer d'ici l'année prochaine une réaugmentation du prix du gaz ou de l'électricité. L'hypothèse du doublement est déjà une hypothèse pessimiste à mon sens parce que les cours du gaz ont eu tendance à se calmer un peu dans le courant du mois de décembre, c'est une hypothèse pessimiste mais qui n'est pas déraisonnable et qui n'invite pas à faire une enveloppe de précaution sur le gaz et l'énergie, et c'est toute la difficulté sur 2023 que l'on constate dans toutes les collectivités ; beaucoup de collectivités augmentent leurs taux de taxes d'imposition, elles les augmentent aussi par précaution pour la simple et bonne raison que l'on est dans un grand contexte d'incertitude et c'est cette incertitude-là qui marque avant tous les acteurs publics alors même qu'ils ont à cœur de mener une forte politique d'investissement et de soutien à l'activité et de concrétiser leurs projets, c'est effectivement l'une des motivations aujourd'hui des acteurs publics en l'état.

Je ne sais pas si je réponde totalement à votre question, je suis navré de ne pas pouvoir vous apporter davantage d'informations en la matière. Mais c'est vrai que sur les cours d'électricité et de gaz, vous êtes soumis aujourd'hui à une dynamique de marché qui est par définition imprévisible.

M. le Maire : Merci pour ces éléments complémentaires, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Vincent HULIN : Je ne crois pas que l'idée est d'avoir des prévisions précises que l'on serait bien incapable de vérifier d'ailleurs, je ne vous les demande pas, mais comme vous l'avez rappelé tout à l'heure plusieurs fois dans votre présentation, on est dans un moment d'incertitude et les années qui viennent de passer démontrent que l'on peut avoir d'une année sur l'autre des événements qui

modifient grandement les coûts, la situation financière, etc., qui sont totalement prévisibles. Mais se donner des prévisions pour justifier la hausse du taux, le pourcentage du taux jusqu'en 2026 avec des hypothèses que l'on fait toutes choses égales aujourd'hui, cela me semble être basé sur un certain halo d'incertitudes qui démontre que les chiffres pour 2025 ou 2026 n'ont aucune chance d'arriver. L'expérience de ces précédentes années montre en fait que donner des prévisions comme ça avec des scénarios sur les années qui viennent, ce n'est pas possible tout simplement, donc cela veut dire qu'il y a deux manières de voir les choses : d'abord la manière telle que vous la présentez avec des graphiques que l'on a tous vus plusieurs fois, justifiant qu'il faut une forte hausse du taux d'impôt, c'est celle que vous essayez de justifier ; alors on n'avait pas demandé 5 % mais à la limite votre analyse n'est pas mauvaise, on avait demandé pourquoi il n'y avait pas de scénario à moins de 8 % en commission Finances, c'est très bien d'avoir fait le point puisqu'on se rend compte que sur les deux années qui viennent, avec une hausse de taux de 5 %, en fait pour l'instant ça fonctionne. Alors pour 2026 j'ai bien vu que ça ne fonctionnait pas selon vous, mais la stratégie pourrait aussi être de se dire : la situation est compliquée pour tout le monde, on a déjà une hausse des bases de + 7 % qui vient couvrir une bonne partie des dépenses, qui rajoute 1 M€ à notre budget et qui couvre une bonne partie de nos dépenses, pourquoi ne pas travailler dans les un à deux ans qui viennent sur d'abord le plan de sobriété, puisqu'évidemment, avec la hausse des coûts des fluides cela peut justifier des travaux qui jusqu'ici ne valaient pas le coup en termes d'investissements, mais avec la hausse ça peut peut-être valoir le coup, en tout cas on peut y travailler et ça permettra d'ailleurs de faire un retour d'expérience sur les travaux que l'on a déjà mis en œuvre. En commission des finances, Gérard nous disait que dans le plan de sobriété, ce qui était prévu était à peu près 300 000 € d'économies, là peut-être que du coup on peut aller plus loin et voir quel est le niveau d'investissement nécessaire pour pouvoir ensuite gagner de l'argent là-dessus ? Et puis on fait le point en fonction de la situation, en fonction de l'évolution des coûts, en fonction aussi du plan de sobriété, des économies que l'on peut faire, etc., de ce qui se passe aussi sur les taux d'indices et on fait le point à ce moment-là.

J'entends bien que c'est plus sécurisant et peut-être politiquement plus facile pour vous de faire une forte hausse en un seul coup en 2023, mais du point de vue de ce qui se passe pour les Verriérois qui sont obligés de payer eux-mêmes en plus de l'inflation la hausse du taux des bases à 7 %, il nous semble qu'il serait plus raisonnable de voir venir sur les deux années qui viennent et de refaire le point de la situation qui encore une fois évolue très rapidement avec beaucoup d'incertitudes. Ce serait aussi une manière raisonnable de piloter les choses et cela éviterait de faire

payer les Verriérois avec une forte hausse de ce taux pour être juste plus sécurisé alors que la situation qui vient, on ne la connaît pas.

M. le Maire : Merci pour ces remarques, gouverner c'est prévoir et en l'occurrence on ne peut pas prévoir juste de tenir. La difficulté est que fondamentalement ce que l'on sait avec certitude, c'est que la DGF va baisser voire disparaître, ce qu'on sait avec certitude aussi, c'est que nous sommes très tangents depuis quelques années sur le FPIC régional de l'Île de France, ce qui entraînerait une dépense de l'ordre de 400 à 500 000 € sur un prélèvement unique si mes souvenirs sont exacts, car c'est quelque chose qui est susceptible d'intervenir. Et nous sommes à la merci d'avoir besoin de faire face à des situations dans lesquelles il faut qu'on soit en capacité de financer des choses qui ne sont aujourd'hui pas prévues, on a payé pour le voir, et donc ce n'est pas du tout une question de confort ou de manœuvre, c'est juste que le seul schéma pour pouvoir orienter de façon un peu résiliente les finances de la ville et ne pas être potentiellement encore plus en difficultés ou devoir renoncer à certaines choses, ce qui s'est déjà fait pour un certain nombre de projets, ce n'est pas le choix que nous proposons. J'entends bien que nous portons des analyses différentes avec des propositions différentes, c'est le propre du débat sur les orientations budgétaires et je pense que l'on ne se convaincra ni l'un ni l'autre mais en tout état de cause, si j'entends et je comprends tout à fait la position que tu as, je crois qu'elle serait extrêmement mauvaise pour la collectivité, en tout cas qu'elle ne nous permettrait pas d'être en position de faire face à un certain nombre d'éléments ; on peut poursuivre l'échange mais je pense qu'on ne se convaincra pas.

M. Vincent HULIN : L'échange s'arrête au moment où l'on considère qu'il n'y pas d'alternative et que la seule solution qui est bonne est celle qu'on a, c'est votre position, moi je ne pense pas que ça serait une mauvaise solution d'avoir plus d'échanges.

Mme Caroline FOUCAULT : Quand on dit que le revenu des Verriérois par habitant est de 32.000 €, non, tous les habitants Verriérois n'ont pas cela, c'est une moyenne, on est d'accord. Donc ça veut dire qu'il y a une majorité de personnes, dont des personnes âgées qui ont acheté des maisons il y a très longtemps, qui vont se retrouver avec plus de 500 ou 600 € à payer l'année prochaine, cela va être très compliqué pour eux, on met en difficulté une partie de notre population, ce que je ne trouve absolument pas normal du tout.

Par rapport à ce qui nous a été présenté en commission Finances, on avait 8, 10, 12 % d'augmentation sur la part communale, cela avait été arrondi et je reprends

mes notes parce que le compte rendu a changé un peu les choses, on avait parlé de 41, 42 ou 43 % et ce que je dis, c'est que les arrondis sont difficiles pour certaines personnes et certaines populations, n'oublions pas que tout le monde n'est pas riche à million s'il vous plaît. Donc c'est très compliqué parce qu'en plus quand on parle de taxe foncière, aujourd'hui on parle de l'État, on parle de la commune mais il y a quelques autres colonnes qui sont la CPS, la Région et le Département, eux vont augmenter de combien ? Donc à la fin le Verriérois va payer combien ? Ce n'est pas tous les chiffres que vous nous présentez, c'est beaucoup plus. Nous ne sommes pas en année électorale, nous sommes en troisième année pour un mandat municipal, c'est l'année où il faut augmenter, c'est le b – a – ba de la vie municipale, il faut augmenter d'un coup, comme cela ça fait moins mal et comme ça dans 3 ans les Verriérois auront oublié ! Mais c'est honteux parce qu'on a une partie de notre population qui ne va pas pouvoir payer, qui va être en difficulté, il y a des gens qui ont investi dans des maisons à Verrières et qui vont se retrouver en difficultés avec la taxe foncière. D'accord, il n'y a plus de taxe d'habitation mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de taxe d'habitation qu'il faut augmenter la taxe foncière, c'est justement pour permettre à la population de vivre mieux. Il n'y a pas que des gens riches à Verrières.

M. le Maire : Tu as tout à fait raison, il n'y a pas que des gens riches à Verrières, ô combien, il n'y a pas non plus que des propriétaires, donc tous les habitants de Verrières ne paieront pas de taxe foncière...

Mme Caroline FOUCAULT : Entre 55 et 60 % des habitants sont propriétaires à Verrières.

M. le Maire : Précisément, nous sommes donc sur quelque chose qui concerne une partie de la population et pas toute la population et pas la population la plus en difficulté. Par ailleurs, l'analyse n'est pas là, en fait c'est incontestable et si l'on avait pu ne pas augmenter les impôts on aurait été ravi de ne pas les augmenter comme cela a d'ailleurs été le cas depuis 2018, ce qui montre que l'appétit à l'augmentation des impôts n'est pas notre fort, on aurait pu décider de les augmenter de quelques pour cent, comme nous l'avons fait d'ailleurs avec toi Caroline dans un mandat précédent, en début de mandat nous avons augmenté de 2 % par an pendant plusieurs années et tu trouvais cela parfaitement logique en soi. Moi aussi d'ailleurs et je l'assume fort bien.

En tout cas la question n'est pas d'augmenter les impôts pour augmenter les impôts et si nous avons pu ne pas les augmenter, on ne les aurait pas augmentés, c'est absolument certain, la question est d'avoir une résilience financière de la

commune dans une situation dans laquelle nous avons pris une augmentation des charges de personnel liée à la revalorisation du point d'indice, ce qui est une très bonne chose pour nos agents qui en avaient bien besoin. Et nous avons pris cette hausse des fluides et nous sommes confrontés à l'absolue nécessité de faire des investissements et Vincent avait souligné à juste titre l'utilité de ces investissements que nous prévoyons pour le plan de sobriété dont on reparlera dans le budget, parce que c'est effectivement une priorité absolue, mais il y a tant de choses que nous ne faisons pas, il y a tant d'investissements qui sont nécessaires aux Verriérois que nous ne faisons pas... ! J'espère qu'il n'y aura pas de difficultés trop importantes pour nos administrés, que ce soit douloureux, bien sûr c'est évident, ça le sera pour nous comme d'ailleurs pour toutes les autres communes et tous les autres habitants. Mais simplement, il faut retrouver les moyens de faire fonctionner la ville avec une qualité de service que nous n'entendons pas dégrader et donc précisément cela a un certain nombre de conséquences budgétaires et comme j'aimerais mieux dans les orientations ne pas avoir à réfléchir, comme le disait Michel Yahiel et comme le disait Vincent, entre 10 et 12, mais les choses ne sont pas arrêtées aujourd'hui, on va essayer de voir ce qui est le plus raisonnable pour le fonctionnement de la collectivité et pour les services rendus à tous. Et ces services rendus le sont à tous les Verriérois, tu insistais chère Caroline sur les Verriérois qui sont en difficultés, il y en a qui précisément ne sont pas concernés directement par cette hausse et qui bénéficient pleinement des services de la collectivité, et oui la collectivité est là pour les accompagner et faire en sorte que les choses se passent le mieux possible, c'est en tout cas une orientation que nous avons retenue.

Mme Caroline FOUCAULT : Je n'ai pas dit que j'étais complètement opposée à toute augmentation, vous transformez encore mes propos, on peut faire progressivement. Et puis au niveau des investissements ce serait bien aussi, parce que ça fait maintenant 4 ans que vous êtes à la tête de la ville, en tant qu'opposition nous n'avons jamais vu aucune étude, aussi bien au niveau du personnel que pour des bâtiments, on n'a rien vu, on n'a jamais eu accès, on a toujours voté -ou pas- pour avoir des subventions sans avoir vu aucune étude, en commission des Finances on a demandé des renseignements que l'on a eus ou pas, on s'aperçoit qu'à la Vallée à la Dame vous parlez du toit pour 800 000 €, très bien on a un chiffre, merci Gérard... On a le plan de sobriété, tout le monde sait que c'est 1 M€, ok, et puis d'un seul coup on voit voirie, éclairage, signalétique, mobilité pour 1,250 M€ comme ça.

M. le Maire : Mais tu connais ça par cœur, c'est le bail voirie et le bail éclairage public que tu connais par cœur depuis des années !

Mme Caroline FOUCAULT : Pour moi ça n'était pas autant que cela, on verra dans le budget, nous n'en sommes qu'aux orientations, mais on n'a aucune information sur les travaux que vous voulez faire. Dans un débat d'orientations budgétaires on ne parle que de taux de taxe foncière parce que oui c'est difficile aujourd'hui pour tout le monde, mais on ne sait pas ce que vous voulez faire avec l'argent que vous demandez pour l'investissement.

M. le Maire : Merci Caroline. Je répondrai simplement qu'il y a un tableau qui a été présenté par Gérard, qui demain sera en ligne...

Mme Caroline FOUCAULT : Ce sont encore des enveloppes.

M. le Maire : C'est un tableau extrêmement précis sur les objets, d'ailleurs tu en as cité un certain nombre, donc les orientations sont parfaitement identifiées et encore une fois nous aurons dans un mois le débat budgétaire et vous verrez que ce sont les mêmes chiffres ou à peu près.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais on n'aura pas pu les travailler avec vous, nous dans l'opposition.

M. le Maire : Merci Caroline. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. Ian TIXIER : L'idée ce soir est de débattre sur les orientations et peut-être pas sur des objets précisément définis, merci à Gérard d'en avoir partagé quelques-uns, je pense que le côté incertitude qu'il y a dans le futur avec ce qui se passe au niveau du contexte international mais aussi national, ne nous permet pas de dire, de mon point de vue en tout cas, qu'il y a un optimisme démesuré. C'est peut-être ce qui nous caractérise de ce que propose notamment Vincent dans les orientations et l'idée de dire que demain peut-être ça ira mieux. Aujourd'hui on revoit peut-être à la baisse, voire pas du tout les orientations, en tout cas ce n'est pas le parti pris et bien malin celui qui sait ce qui se passera demain ; mais ce qui se passe aujourd'hui, le contexte dans lequel nous sommes encore et que nous avons traversé ces 3 ou 4 dernières années avec à la fois la crise sanitaire, mais aussi la crise énergétique et puis la guerre en Ukraine, ne nous fait pas dire que demain les jours seront meilleurs. Et je pense que c'est de notre responsabilité collective d'avoir cette rigueur au niveau de la ville pour qu'on puisse dire que la gestion de la ville est saine, pérenne sur une durée qui au moins s'installe jusqu'en 2026. C'est en tout cas l'idée que nous partageons et dans

laquelle je m'inscris, je suis très serein à l'idée de dire que la ville pourra être dans une situation confortable à la fois pour faire face à nos dépenses de fonctionnement quotidiennes, mais aussi à nos investissements. Caroline, tu disais qu'on n'avait pas d'idées sur les objets en question, en tout cas moi sur la délégation que je porte, je suis très heureux de voir -et nous le partageons tous autour de la table- qu'il y a le gymnase de la Vallée à la Dame et d'autres choses prévues, dans cette perspective il faut pouvoir dégager des éléments d'investissements pour réaliser ces projets, que ce soit dans le temps ou aujourd'hui, je crois que c'est fondamental.

M. David CHASTAGNER : Avant de poser ma question je vous voudrais rebondir ce que vient de dire Ian mais je pense qu'on en parlera au point numéro 2 : je pense que vous ne comprenez pas ce qu'on essaye de vous dire, c'est soit de la provocation, soit de la bêtise pour vous, je ne sais pas, mais vous n'écoutez pas ce qu'on vous explique et c'est un peu dommage.

Je voulais poser une question sur les dépenses de personnel : dans les simulations qui sont présentées, est-ce que ça prend en compte au niveau du budget les postes vacants ?

Cabinet KLOPFER : Dans les hypothèses prospectives que j'ai retenues, je ne retiens pas un effet de complément total des emplois aujourd'hui vacants. Je retiens cependant un léger remplissage des emplois vacants à l'horizon fin 2023. J'ai comparé mes hypothèses prospectives avec le mécanisme de l'inflation et avec le budget prévisionnel de la collectivité, je retiens un taux d'à peu près 97 % d'exécution et en fait on retombe sur des chiffres à peu près similaires avec ce que j'ai retenu et ce que la collectivité retient au titre du budget primitif.

Mme Andrée THEISEN : Je n'ai pas de question mais c'est plutôt une réaction d'humeur que je voudrais faire : Ian, parler de « rigueur » pour augmenter les impôts, je trouve cela un peu facile ! Pour moi la rigueur c'est un management serré, ce n'est pas augmenter les impôts, c'est tout.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a une autre demande de parole ? Je n'en vois pas et donc je vais soumettre au vote le fait de prendre acte que le débat a eu lieu.

(Vote pour la prise d'acte : unanimité).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2- Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

(Lecture du rapport de présentation par Monsieur Dossmann).

M. le Maire : Merci Gérard, vous avez dans le dossier un codicille qui vous dit que ça ne sera pas fait dans l'ordre qui vous est présenté puisque l'ordre de présentation sera le suivant : la rénovation de la toiture du gymnase de la Vallée à la Dame en priorité 1 ; le remplacement de l'ensemble des points lumineux d'éclairage public par de l'éclairage aux leds en priorité 2 ; la des-imperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation HEO en priorité 3 ; les pompes à chaleur en priorité 4 ; la des-imperméabilisation en priorité 5, aux Gros Chênes, avec des choix de priorisation qui sont liés aux montants et aux ordres de priorité, et on nous a fait passer le message que si l'on pouvait essayer de sauver des projets qui ont déjà été réalisés comme la cour des Gros Chênes, en fait il fallait avoir assez peu d'espoir pour que ce soit financé, on le présente quand même histoire de ne pas passer à côté si jamais c'était possible, mais on le met en dernière priorité parce que là où l'on a vraiment de gros enjeux, c'est sur les très gros postes de dépenses dont le gymnase de la Vallée à la Dame.

En tout cas merci Gérard pour ta présentation et je voudrais aussi remercier très chaleureusement l'ensemble des services qui ont travaillé sur ces éléments puisque comme vous le savez, on est sur un schéma où l'État est bon enfant mais il veut des projets qui soient ficelés et qu'il n'ait plus quasiment qu'à appuyer sur le bouton, ce qui demande énormément de travail en amont, un travail très ingrat et très difficile notamment pour avoir des évaluations qui soient les plus satisfaisantes possible. Il y a encore quelques points sur lesquels on est un peu moins assuré mais on a quand même là des dossiers qui tiendront la route et on espère avoir un standing de dossiers et de présentations qui soient relativement satisfaisants.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de suivre l'État dans ses errances puisque qu'entre la DSIL qui normalement n'est pas affectée et le Fonds Vert dont on nous a fait comprendre qu'il fallait que ce soit dans la transition, ce qui nous va très bien, il y a aussi d'autres choses à faire encore, on a décidé de présenter des demandes totalement mixtes et compatibles, on les présentera sur les deux terrains : d'une part la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et d'autre part le Fonds Vert, en espérant que ce qui ne sera pas accompagné sur un sujet le sera éventuellement sur le second, et tout cela nous fera aller dans une transition qui, à n'en pas douter, sera extrêmement importante pour la qualité de vie des usagers, particulièrement mais pas exclusivement des enfants puisqu'ils sont tout à fait au centre de ces projets.

Voilà pour les dossiers qui sont présentés. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ou des questions ?

M. David CHASTAGNER : Est-ce que la subvention pour les Gros Chênes est dans le budget ou pas ?

M. le Maire : Aucune des subventions n'est au budget, pas plus celle-là que les autres parce qu'on ne sait pas ce qu'on obtiendra, donc on ne peut pas mettre au budget des subventions demandées seulement sinon notre budget serait insincère.

M. David CHASTAGNER : Pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait de demande de subvention avant d'avoir fini les travaux ?

M. le Maire : On fait les demandes de subventions quand on le peut, en l'occurrence sur les Gros Chênes on avait budgété les éléments, il aurait fallu qu'on attende parce qu'on est sur des fourchettes de demandes de subventions qui sont temporellement capées. On n'avait pas présenté la demande avant que les dossiers soient complètement ficelés, s'il avait fallu attendre la subvention pour 2023, on n'aurait rien pu faire pour la cour. On l'avait fait en se disant qu'on n'aurait pas de subvention. Maintenant, comme l'État nous a fait passer les messages comme à toutes les collectivités locales disant : si vous avez des projets qui n'ont pas été accompagnés en 2022 qui répondent aux objectifs, on pourra peut-être en récupérer quelques-uns, on va essayer avec ces demandes de subventions.

Mme Caroline FOUCAULT : On a demandé les dossiers en commission Finances, on ne les a pas eus, donc merci. J'ai une question par rapport aux priorités, peut-être que vous n'avez pas les chiffres et peut-être que vous ne le ferez pas mais au niveau de l'isolation des écoles, que ce soit le toit ou les murs, est-ce qu'il est prévu quelque chose ? Je trouve super de refaire les cours mais est-ce qu'il est prévu quelque chose pour les toits et les murs des écoles maternelles et primaires également ?

M. le Maire : On ne le présente pas dans le cadre de ce dossier-là mais on a commencé à travailler pour faire des évaluations pour le prochain groupe scolaire Honoré d'Estienne d'Orves - Clos Fleuri où nous avons une réflexion, concrètement on est à peu près sûr que ça ne se fera pas en 2023, donc on aura les chiffres, on aura les études les mieux finalisées pour pouvoir proposer quelque chose d'équivalent en 2024, déjà si on arrive à réaliser cela ce sera très bien. Donc concrètement la réponse

est oui, c'est un sujet identifié, sur la temporalité ce ne sera pas réalisé en 2023, c'est absolument sûr.

Mme Caroline FOUCAULT : Il y a les Prés Bouchard et les Gros Chênes qui ne sont pas isolés à l'extérieur, non ?

M. le Maire : Oui mais on ne peut pas tout faire en même temps, mais c'est prévu, tu as absolument raison...

Mme Caroline FOUCAULT : Avec 1,2 M€ on peut faire des choses bien dans les petites écoles maternelles et primaires.

M. le Maire : Il n'y pas de « petites » écoles à Verrières.

Mme Caroline FOUCAULT : Si, ce sont des petites écoles. Et c'est important.

M. David CHASTAGNER : Pourquoi est-ce qu'on n'a pas eu de présentation du projet sur la cour d'école HEO ?

M. le Maire : Parce que pour le moment c'est une présentation budgétaire et une demande de subvention, on n'est pas dans la réalisation. Au moment où des choses pourront être présentées, elles le seront, à la fois présentées et partagées.

M. David CHASTAGNER : Donc aujourd'hui il n'y a absolument rien concernant ce projet-là ?

M. le Maire : Aujourd'hui on est sur un ratio financier qui nous permet d'avoir une estimation raisonnable avec un modèle qui est le même type d'aménagement que celui de la cour de l'école des Gros Chênes.

M. Vincent HULIN : Il faut reconnaître que par rapport à la dernière fois, on a eu des réunions de commissions, ce qui est un réel progrès. Le problème est qu'on a eu une commission scolaire qui n'a jamais parlé du principe de ce qui pourrait se passer sur la cour de récréation de HEO, je crois que la commission sports n'existe pas, on a eu une commission Finances à laquelle j'ai assisté et où la liste de ces projets a été évoquée mais quand je me suis étonné de ne pas avoir vu ces projets, il n'a pas été question des montants qui sont là ce soir, ni de question de priorités, ni présenté quoi que ce soit, je comprends que le travail soit encore en cours et qu'on ne sache pas en termes de montants, sauf des généralités, mais qu'en commission on n'évoque

même pas que ce genre de sujet existe puisque ça n'a même pas été cité, c'est quand même un problème. Rozenn, je te l'ai dit en commission Finances, je me suis étonné que dans la liste des projets, parce qu'on avait juste la liste, on ne prévoit pas de parler de HEO et tu m'as répondu : non parce que ce n'est pas prêt et puis de toute manière on n'a pas tellement d'idées encore ni de budget. Là on découvre, très bien, on progresse mais ne serait-ce que dire que c'est prévu pour cette année, dire que l'on demande des subventions et qu'ensuite, en commission Finances on ait des enveloppes et des grandes lignes, même un peu vagues, ce serait quand même le minimum.

Pour dire les choses clairement, que la Ville demande des subventions du Fonds Vert c'est une très bonne idée, mais comme encore une fois on a été mis devant le fait accompli et qu'on ne parle pas de ces projets-là en commissions, qu'on n'ait pas plus d'informations que cela, je trouve que ce n'est pas normal, et donc nous nous abstiendrons car ce n'est pas normal qu'on nous demande de soutenir des projets dont on n'a jamais entendu parler.

Mme Rozenn BOULER : Effectivement quand on est en commission scolaire, on a un certain nombre de sujets et sur un sujet qui n'était pas présenté, j'ai répondu, et c'est ce qu'a dit aussi Monsieur Chastagner, à savoir qu'il y avait un projet en discussion et que comme il n'y avait rien d'abouti je n'allais pas le présenter, mais j'ai bien dit qu'il y avait un projet sur Clos Fleuri-HEO.

M. David CHASTAGNER : On a le droit en commission de discuter de choses qui ne sont pas terminées, naïvement on peut quand même espérer pouvoir participer aux discussions en amont plutôt que d'attendre de nous présenter des projets ficelés et aboutis sur lesquels on n'a pas notre mot à dire à part juste voir ce que vous avez prévu. Alors effectivement on a eu une commission Jeunes et pour aller dans ce sens, moi j'étais super enthousiaste à l'issue de la commission Jeunes, c'était une commission d'information et plein de choses intéressantes ont été dites, mon enthousiasme a chuté le lendemain matin de manière assez violente quand j'ai découvert qu'en fait tout ce qui avait été dit à la commission était dans le dossier du journal municipal que j'avais reçu une semaine avant et que j'avais eu la bêtise de ne pas lire avant d'aller en commission parce que du coup, ça m'aurait épargné une heure de mon temps pour aller dans une commission qui n'a servi à rien. Elle reprenait uniquement des éléments qui avaient été diffusés à tout le monde dans le cadre du journal municipal.

M. le Maire : On s'éloigne un peu de la délibération qui concerne des demandes de subventions.

M. David CHASTAGNER : Non, je ne pense pas que je m'éloigne du sujet parce que tout à l'heure vous avez dit que vous faisiez des commissions, etc., et en fait c'est juste pipeau !

Ma question est : pourquoi est-ce qu'on n'a pas eu de présentation de l'étude énergétique qui a été faite sur le gymnase de la Vallée à la Dame ?

M. le Maire : Ce n'est pas lié aux demandes de subventions qui sont présentées ici...

M. David CHASTAGNER : Si, votre manière de procéder est très habile, c'est-à-dire que vous ne nous demandez pas de nous positionner par rapport à des projets parce que de toute façon vous ne nous concertez pas, vous ne nous posez pas de questions, vous ne nous mettez pas du tout dans la boucle, vous nous demandez de vous autoriser à demander des subventions. Comment peut-on voter contre le fait que vous demandiez des subventions ?

M. le Maire : Moi, j'ai compris que vous alliez vous abstenir.

M. David CHASTAGNER : Comment peut-on s'opposer à ce que vous demandiez des subventions ? Ce n'est pas possible. En fait tous les projets qui sont présentés le sont sous la forme d'autoriser le Maire à faire des demandes de subventions ; et donc on n'est dans aucun sujet, on n'a aucune discussion avec vous, on ne travaille pas sur les sujets, le seul moment où l'on nous positionne, c'est pour vous autoriser à demander des subventions. Donc sur le principe de vous autoriser à demander une subvention, on voudrait bien savoir quel dossier il y a derrière, et en l'occurrence sur la Vallée à la Dame on voudrait savoir quel a été le résultat de l'étude qui va amener à des travaux etc. Donc pourquoi n'avons-nous pas eu de présentation de cette étude ?

M. le Maire : La réponse est extrêmement simple : parce que ce n'est pas finalisé...

M. David CHASTAGNER : Moi, je lis : « L'ensemble du complexe a fait l'objet d'une étude énergétique complétée en 2021 par un état des lieux de l'existant et les

conditions d'amélioration et de réhabilitation... » Pourquoi est-ce qu'on n'a pas eu la présentation de ce projet ?

M. le Maire : Á ce jour on est sur un processus itératif sur lequel précisément ce n'est pas mûr et les scénarii évoqués par le cabinet ne sont pas finalisés. Par ailleurs, le calendrier étant ce qu'il est, l'ensemble des choses par rapport aux premières évaluations n'est pas fini, il y a un enjeu du volet d'urbanisme pour savoir s'il faut qu'on positionne une évolution des documents d'urbanisme pour, dans le cadre des travaux de la Vallée à la Dame, faire évoluer certains des équipements qui sont présents ; et en réalité le degré d'urgence absolue lié aux inondations et aux fuites d'eau de cet été nous a fait dire que l'absolue priorité est la réalisation de la grande salle avec la toiture, l'isolation, le chauffage et les canalisations, et cela nous amène parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps à repousser le dossier d'ensemble dans cette maille qui avait été identifiée et où il n'y avait pas d'évolution bâtementaire autre que la rénovation qui était envisagée.

M. David CHASTAGNER : Je ne parle pas du dossier de rénovation du gymnase, je parle de l'étude énergétique, juste ça, et s'il y a une itération, pourquoi est-ce qu'on n'a pas été informés de cette itération ?

M. le Maire : Il y a le temps des services, le temps du travail, le temps de la réflexion, le temps des échanges...

M. David CHASTAGNER : Pourquoi est-ce que vous ne nous sollicitez pas, pourquoi vous ne nous interrogez pas ?

M. le Maire : Cela fait des mois que l'on a un poste de technicien bâtiment vacant que nous recherchons...

M. David CHASTAGNER : Moi, je ne suis pas technicien bâtiment, je suis élu et je représente 42 % des Verriérois avec mes collègues, vous ne nous mettez dans aucune boucle de réflexion, vous ne nous présentez jamais rien, alors je pose la question : pourquoi vous ignorez les représentants de 42 % des Verriérois ?

M. le Maire : Nous n'ignorons personne, et contrairement à d'autres nous estimons que la bêtise n'est d'aucun côté de cette table.

M. David CHASTAGNER : D'accord. J'avais une remarque : par suite des intempéries de l'été 2022 les associations mettent des bassines, des poubelles pour récupérer l'eau de pluie qui tombe des toitures...

M. le Maire : Je tiens à dire que c'est potentiellement dangereux parce que vous savez que certains écologistes sont extrêmement opposés aux bassines, je voudrais donc quand même qu'on fasse très attention quand on parle de récupération des eaux de pluie à ne pas semer la discorde là où elle n'a pas lieu d'être...

M. David CHASTAGNER : J'espère que c'est une blague ! Contrairement à ce que vous pensez les fuites ne datent pas de la tempête de 2022, des orages de 2022, elles datent de bien avant, l'établissement de la Vallée à la Dame est dans un état de vétusté extrêmement avancée et vous attendez le dernier moment pour faire des choses. Il y a eu une communication sur le Facebook de la ville comme quoi il y a eu un incident à la Vallée à la Dame, l'incident en question, c'est la chute d'un tuyau de chauffage qui est tombé du plafond. Cinq minutes avant il y avait des enfants qui étaient dans la salle ! C'est juste incroyable ! Cela fait des années que tout le monde dit que ce gymnase est dans un état de délabrement avancé, je ne sais pas ce que vous attendez...

M. le Maire : Je note que vous allez sans doute demander un vote séparé pour au moins voter la subvention pour le gymnase de la Vallée à la Dame !

M. David CHASTAGNER : Non, on ne demande pas de vote séparé, et manifestement vous n'allez pas régler le problème, le problème ne sera pas réglé encore après les vacances.

Mme Caroline FOUCAULT : Vous nous aviez présenté aussi un projet de crèche, pourquoi est-ce qu'il n'est pas là ?

M. le Maire : Pour des raisons de maturité du dossier...

Mme Caroline FOUCAULT : Mais c'était urgent ! En septembre il fallait déposer une demande de permis de construire, il fallait le faire tout de suite et c'était promis au personnel !

M. le Maire : Chère Caroline nous pouvons aussi refaire le bilan énergétique général de nos divers exercices, il s'agit de présenter un dossier de demande de subvention à la Caisse de Allocations Familiales, il s'agit de cela.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais après on nous dit que le permis de construire ne passe pas !

M. le Maire : Il n'y pas là de difficultés, c'est un dossier DSIL et Fonds Vert, on peut reparler de tout mais ça va durer un peu longtemps ! S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à la majorité).

3- Adhésion au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique

(Lecture du rapport de présentation par M. Gérard Dossmann)

M. le Maire : Merci Gérard, est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Caroline FOUCAULT : J'ai peut-être mal lu mais je ne vois pas combien ça va nous coûter.

M. le Maire : Rien, l'adhésion au syndicat est gratuite, c'est écrit littéralement : « l'adhésion est donc gratuite ». C'est la troisième ligne de la page.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc c'est à chaque fois que l'on demandera quelque chose qu'on paiera ? On a une grille éventuellement pour savoir combien ça coûterait ?

M. le Maire : Oui, c'est au service, mais pour le moment on n'a rien demandé, et l'adhésion est gratuite.

Mme Agnès QUINQUENEL : On voudrait avoir un peu plus de renseignements sur ce service et pour rebondir sur ce que vient dire Caroline, a priori vous avez les tarifs définis dans un catalogue de services. C'est écrit sur la page, donc on voudrait avoir un peu plus d'informations sur ces services numériques et on voudrait savoir la différence entre la partie gratuite et la partie financière, et avoir aussi une idée du budget puisque vous avez un catalogue de services avec des tarifs.

M. le Maire : Oui, pour le moment on ne cherche pas dans le catalogue puisque la question est juste d'ouvrir le guichet pour justement y accéder, on accède et ensuite une fois qu'on sera adhérent, on verra.

Mme Agnès QUINQUENEL : Oui mais je rejoins quand même Caroline, on nous demande notre avis mais on n'a aucune idée de ce que ça pourrait nous coûter, même sans nous donner de tarifs au moins savoir ce qui vous intéresse et ce qu'il y a dans ce catalogue.

M. le Maire : A ce jour, on ne vient pas en se disant : on sait qu'on pourra développer ceci ou cela dont on a besoin. Il s'agit d'ouvrir le guichet et une fois le guichet ouvert on verra ce qu'il y a dans le catalogue.

Mme Agnès QUINQUENEL : Mais vous avez quand même peut-être une petite idée puisqu'il y a des choses qui sont 30 ou 40 % moins chères et que ça dépend de l'opérateur.

M. le Maire : C'est une proposition portée par Essonne Numérique qui est l'équivalent d'une centrale d'achats pour les services numériques à l'échelle du département. Comme l'a rappelé Gérard, ça n'était pas ouvert aux communes comme la nôtre initialement parce que c'était pour dynamiser une petite ville rurale de l'Essonne, à partir du moment où c'est ouvert à toutes les collectivités gratuitement, y compris à Verrières, le premier pas à faire est de s'inscrire et ensuite on verra en fonction de ce qu'on nous propose et on sera adhérent d'une façon tout à fait pérenne. Je ne sais même pas si l'on utilisera quelque chose en 2023, ce sera probablement davantage sur 2024 et 2025 que l'on pourra travailler chaque élément et les accompagnements.

M. David CHASTAGNER : J'ai du mal à comprendre philosophiquement le truc qui consiste à dire qu'on adhère à un truc si tant est qu'il soit gratuit, très bien, sans savoir ce qu'on va avoir derrière. Pourquoi adhérer à quelque chose si l'on ne sait pas ce que ça peut nous apporter ?

M. le Maire : Un petit rappel historique : quelques mois auparavant nous avons été atteints par le Covid et il a fallu que le Conseil Régional torde les procédures de façon hallucinante pour nous permettre de bénéficier des centrales d'achats existantes au niveau du Conseil Régional pour bénéficier de tarifs plus avantageux sur un certain nombre de produits et accompagner notre population. Si nous avons adhéré avant à cette centrale d'achats, on ne l'avait pas fait parce qu'on n'y avait pas pensé, alors il

n'y aurait pas eu à attendre des procédures pour nous permettre, même rétroactivement, de bénéficier d'un tarif auquel on n'aurait pas pu prétendre. Ici c'est exactement la même chose, il s'agit d'un guichet serviciel qui est mis en place par une collectivité partenaire qui est le Conseil Départemental, ce guichet serviciel, il nous a été proposé de le rejoindre ou pas. Si on ne veut pas le rejoindre, on ne le rejoint pas, si jamais on le rejoint cela ne nous forcera pas à dépenser quoi que ce soit, ça nous permettra de bénéficier de ce qui existe ou de ce qui va être créé. Donc philosophiquement, pour rester sur le terrain sur lequel je souhaitais que l'on reste dans ce débat, on vote pour l'ouverture d'un guichet.

M. David CHASTAGNER : J'ai compris ce que tu dis mais ce que je ne comprends pas, c'est que vous ne soyez pas capables de nous dire ce que ça peut nous apporter.

M. le Maire : Gérard a expliqué un certain nombre de choses, il s'agit de services numériques et d'un certain nombre de propositions qui sont faites et vu qu'on se développe quand même beaucoup autour de ces questions, il serait surprenant qu'il n'y ait pas dans les réflexions portées au niveau du département des choses qui rejoignent la réalité de la Ville.

M. Michel YAHIEL : Je comprends que l'on est face à une porte qui n'est pas tout à fait ouverte mais où il y a un panneau intéressant et on doit attendre de rentrer dans la pièce pour voir quelle tête elle a. Ce que je suggère, si ça peut être possible et ça me paraît opportun, c'est que l'on fasse un petit bilan de situation dans un an et que vous nous disiez que finalement derrière la porte vous ne voyez pas grand-chose et donc on la referme, ou bien au contraire c'est Byzance, soit c'est une situation intermédiaire entre les deux et on verra l'évolution.

M. le Maire : J'adhère totalement à ta proposition et j'y adhère d'autant plus que je suis tout à fait disposé à ce que, lorsqu'on aura fait l'examen des besoins, on informe l'ensemble du conseil sur le recours que l'on fera sans attendre nécessairement un an si l'on n'a pas un an à attendre, si l'on n'a pas contracté avant et dans ce cas on partagera bien entendu ici, ce qui ne remettrait pas en cause notre adhésion au syndicat puisque nous sommes par ailleurs sur des sujets dont les évolutions sont tellement rapides qu'on peut penser qu'il y aura de l'accompagnement qui pourra être intéressant, mais encore une fois cela n'est qu'un possible.

S'il n'y a pas d'autres questions nous allons passer au vote, est-ce qu'il y a une demande de mise au vote ? Il n'y en a pas, **c'est donc adopté**, je vous remercie.

4- Attribution d'une subvention à Experts-Solidaires dans le cadre du projet Zorgh'eau 2023 et signature d'une convention de partenariat

(Lecture du rapport de présentation par M. Gérard Dossmann.)

Mme Marie-Paule OCTAU : Ce projet est prêt, il est étudié. Étant donné le contexte actuel il faudrait aller sur place pour bien finaliser tout ce qu'il y a à faire et en plus signer une convention avec Experts-Solidaires, entre Verrières-le-Buisson et Zinado. Cela devrait commencer au mois d'avril ou mai, parce qu'en plus les prix changent avec tout ce qui se passe, il y a eu pas mal d'augmentations au niveau des coûts, c'est comme en France. Il devrait y avoir une réunion fin février ou début mars au Burkina Faso sur les problématiques de l'eau, ça va dans le sens du projet.

M. le Maire : Vous avez tous les éléments sur ce dossier avec un magnifique effet de levier puisqu'au prix d'un investissement de 10 000 € de Verrières, nous leur permettons de lever plus de 400 000 €. Alors évidemment certains mauvais esprits ont pensé qu'il fallait débaptiser le projet Zorgh'Eau pour l'appeler Berlioz ou Lully, enfin un compositeur au nom français plutôt que germanique mais finalement on va rester sur Zorgh'Eau. Est-ce qu'il y a une demande de mise aux voix ? Non, donc la délibération est adoptée et un immense merci à Marie-Paule qui a été la cheville ouvrière de l'ensemble de ce projet depuis déjà plusieurs années, qui n'a pas désespéré, qui est allée rechercher des experts, qui a passé outre le maillage de nos communes précédemment voisines, qui y est retournée alors que la conjoncture était quand même un petit peu tendue au Burkina Faso il y a très peu de temps pour que ce projet arrive et que l'eau arrive. Donc merci Marie-Paule. (Applaudissements).

(Délibération adoptée à l'unanimité.)

SERVICE SCOLAIRE

5- Détermination de la participation familiale des classes transplantées

(Lecture du rapport de présentation (par Mme Rozenn Bouler.)

M. le Maire : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. Vincent HULIN : Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis concerné, mon fils devant partir.

M. le Maire : Très bien, nous formons le vœu qu'il puisse partir. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, est-ce qu'il y a une demande de mise aux voix ? Je n'en vois pas, donc c'est **adopté à l'unanimité** avec une non-participation.

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6- Avenant n° 2 au marché n° 1256 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°2 démolition – gros œuvre

(Lecture du rapport de présentation par M. Gérard Dossmann.)

Mme Caroline FOUCAULT : Juste une question par rapport au marché et au niveau du chantier : est-ce qu'il avance normalement ? Est-ce qu'on est dans la fourchette de temps que vous nous aviez donnée, ou bien est-ce que vous avez dû décaler du fait de ces découvertes presque archéologiques ?

M. le Maire : Hélas non, comme nous aimerions que les étrusques soient remontés jusqu'à Verrières, certains surtout ! Non, nous sommes plutôt en train d'empiler les délais à nouveau et le fait est que ces problèmes ont précipité les choses, on est en train de prendre un retard dont on espère que l'architecte maîtrisera. Gérard veut peut-être rajouter quelque chose ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, l'erreur sur la quantité de volume de béton dont je parlais n'a pas fait perdre spécialement de temps, c'est spécialement l'eau sur le chantier où l'entreprise du gros-œuvre n'a pas pris les précautions nécessaires, les engins n'ont pas pu intervenir sur le chantier ces derniers temps, ils ont pu revenir il y a quinze jours seulement quand ça a été régularisé. Donc on a mis en demeure l'entreprise d'avancer là-dessus et de nous faire des propositions pour réduire les délais qui sont apparus.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a une demande de mise au vote sur cet avenant ? Non, donc il est **adopté à l'unanimité**.

7 - Avenant n° 4 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux

(Lecture du rapport de présentation par M. Gérard Dossmann).

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant ? Je n'en vois pas ; est-ce qu'il y a une demande de mise au vote ? Il n'y en a pas, c'est donc **adopté**, je vous remercie.

- Décisions du Maire pendant l'intersession

M. le Maire : Vous avez eu connaissance des décisions du Maire, est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions ?

Mme Caroline FOUCAULT : Pour la Maison de Santé, là aussi il y a des travaux supplémentaires puisqu'on retire la dalle végétale et qu'on la remplace par une dalle béton, cela en rapport avec la nappe phréatique, apparemment il y a des problèmes d'eau qui remonte ?

M. le Maire : Non, c'est complètement réglé maintenant mais le fait est que là où le projet initial prévoyait de laisser en pleine terre, il est apparu souhaitable de faire une dalle étanche.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. Est-ce qu'on parle toujours d'une date fin mars comme c'était prévu pour l'arrivée des médecins ?

M. le Maire : Fin mars, oui.

Pas d'autres questions ?

Je vous propose une information que va vous apporter Monsieur Jean-Paul Mordefroid.

M. Jean-Paul MORDEFROID : Chers amis, jeudi prochain, le 16, à 20h30, vous pourrez voir à l'espace Bernard Mantienne un documentaire qui s'appelle « Terres Précieuses », ce film a la particularité d'observer des fermes du Plateau de Saclay, les anciennes et les nouvelles, c'est un documentaire tout à fait récent sorti l'année dernière, réalisé par Martine Debiesse en lien avec Terre et Cité, donc ce sera jeudi à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne ; et je signale que ce film fait partie du cycle du cinéma biodiversité dans le cadre du cinéclub organisé par le service culture, en concertation avec les associations environnementales AMAP, Maison des Arbres et des Oiseaux et Transitions à Verrières. Je compte sur vous.

M. le Maire : Merci. J'attire votre attention sur le fait qu'a priori la prochaine réunion de ce conseil se tiendra le 24 mars et nous aurons à voter le budget.

Je voudrais terminer ce conseil en vous disant, alors qu'ici vous la connaissez, les Verriérois peut-être un peu moins car elle est aussi discrète qu'efficace, c'est le dernier conseil pour Amélie Brioit, Cheffe de cabinet du Maire, puisqu'elle va changer d'orientation professionnelle et passer des fonctions de cabinet à des fonctions plus exécutives, dans les collectivités territoriales, encore, mais plus à Verrières-le-Buisson. Après ces deux années, qu'elle soit chaleureusement remerciée pour le travail qu'elle a fait à nos côtés au service de la collectivité.

(Applaudissements)

Je vous souhaite une très bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h05.